Ville d'Orly
Direction des affaires juridiques
et des instances
01.48.90.22.52

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le onze juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Imène SOUID, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints
CHAZOTTES Jean-François – BETTAYEB Karine – ATLAN Thierry – EL AMRANI Sana – DIABY Dramane – BESNIET Nathalie – SERRAYE Mohand – BARRÉ Stéphanie – INDRIGO Heddi – VERA Malikat – GILBERT Yann – TRAORÉ Saly – LERUDE Renaud

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux
CHARLES-ELIE-NELSON Roselyne – DIBATISTA Mylène – CHAUDRON Thierry – TROUKY Houcine – CABRERA Valérie – HAMZA Ramzi – BAGÉ Jinny – SOUDEER Jérémy – MEDRANO Tracy – SACKO Ismael – GANFINA Olga Céleste – KUIPOU Maël – TRARIEUX Magalie – GUESSOUM Adnène – APATOUT Ingrid – MARCONI Jacqueline – BOURGEOIS Patrick – BOURIACHI Philippe.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

- Madame Kheira SIONIS est excusée et représentée par Imène SOUID.
- Madame Shaenese Louisa BENSENOUCI est excusée et représentée par Heddi INDRIGO.
- Monsieur Claude SANCHO est excusé et représenté par Ingrid APATOUT.
- Madame Saly TRAORE quitte la séance à 19 h 26 (Point n° 3) et donne pouvoir à Sana El AMRANI.
- Monsieur Jean-François CHAZOTTES quitte la séance à 22 h 17 (Point n° 7-2) et donne pouvoir à Dramane DIABY.

Imène SOUID
Avant de débuter nos travaux, permettez-moi un mot très simple. Nous sommes tous victimes ce soir de la canicule et chacun aura constaté que la température dans cette salle est particulièrement élevée. Dans l'intérêt de tous, je vous propose donc que nous fassions preuve d'efficacité collective. Chacun pourra naturellement s'exprimer mais je vous invite à privilégier

des interventions courtes, précises et centrées sur les sujets à l'ordre du jour. Je compte également sur l'esprit de responsabilité de chacun pour que nos débats se déroulent sereinement et dans le respect mutuel. Plus nous serons conscrits et disciplinés, plus nous conserverons la qualité de nos échanges et notre résistance à la chaleur. Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.

1– Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Heddi INDRIGO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

1b – Désignation des conseillers de quartier

Imène SOUID
Je vous propose maintenant de passer à la désignation des conseillers de quartiers.

■ Désignation des conseillers municipaux élus

Imène SOUID
Nous allons donc procéder à l'élection des collèges « élus de quartiers ». Ce vote a vocation à avoir lieu à bulletin secret. Je vous propose un vote à main levée. Y-a-t-il unanimité sur ce mode de scrutin ? On est d'accord. Merci beaucoup.

Nous allons commencer par le conseil de quartier Est. Tout d'abord les élus proposés sont :

- Pour la majorité municipale :
  - Madame Tracy MEDRANO ;
  - Monsieur Jérémy SOUDEER ;

- Et pour l'opposition :
  - Madame Magalie TRARIEUX.

Adopté à l'unanimité

Imène SOUID
Pour le quartier Centre, les élus proposés sont :

- Pour la majorité municipale :
  - Madame Stéphanie BARRÉ ;
  - Monsieur Mohand SERRAYE ;

- Pour l'opposition :

- Monsieur Patrick BOURGEOIS.

Adopté à l'unanimité

Imène SOUID
Pour le conseil de quartier Ouest, les élus de la majorité proposés sont :

- Madame Malikat VERA ;
- Monsieur Jinny BAGÉ.

Je vous propose dans un premier temps de voter sur cette proposition, car nous n'avons pas un consensus pour le siège vacant de l'opposition sur ce conseil. D'abord nous allons voter pour la proposition de la majorité.

Adopté à l'unanimité

Imène SOUID
Ces deux candidats sont retenus et nous allons maintenant procéder à un vote séparé pour la désignation du siège attribué à l'opposition. Y-a-t-il des candidats ? Madame Jacqueline MARCONI et Madame APATOUT Ingrid. Je vous propose de passer au vote. La majorité municipale ne prendra pas part au vote. L'élection se déroulera avec les oppositions. Je vous propose un vote à main levée.

Résultats :
35 votants
28 ne participent pas au vote
4 voix pour Ingrid APATOUT
3 voix pour Jacqueline MARCONI

Imène SOUID
Pour l'opposition, le siège est attribué à Madame APATOUT Ingrid.

■ **Désignation des citoyens représentants des conseils de quartier par tirage au sort**

Imène SOUID
Nous allons désormais procéder à la désignation des collèges citoyens des conseils de quartier. Les candidatures au collège citoyen des conseils de quartier ont été ouvertes du 22 mai au 21 juin. Pendant cette période, 85 candidatures ont été réceptionnées par la direction Démocratie et vie locale pour les trois collèges citoyens des conseils de quartier. Le nombre de postes à pourvoir est de 20 postes, à parité lorsque cela est possible, par conseil de quartier. Nous allons donc procéder au tirage au sort pour le conseil de quartier Centre. Je vais passer la parole à Madame Saly TRAORÉ, présidente du conseil de quartier Centre.

Saly TRAORÉ
Bonsoir à tous. Nous avons 22 candidatures, 15 femmes et 7 hommes. Le nombre de candidatures des hommes étant inférieur à 10, il n'y aura pas de tirage au sort et 10 candidates de femmes seront donc tirées au sort.

19h07 :

- Conseil de quartier Centre :

il est procédé au tirage au sort des représentants du Conseil de Quartier Centre.

Il en résulte les désignations comme suit :

- Madame Fatima BENHAMOU
- Madame Véronique BUREL
- Madame Monica FATY
- Madame Juana FLOMAS
- Madame Anne GESTIN
- Madame Nabila MESSALHI
- Madame Lydia MOUMENE
- Madame Audrey NITTARDI
- Madame Mireille OBRINGER-DAPOIGNY
- Madame Nacera PHILIPPE
- Madame Jocelyne PIERRE
- Madame Bernadette TANGUI
- Madame Zohra ZOUAOUI
- Monsieur Karim BOUDEFOUA
- Monsieur Bernard DESHAYES
- Monsieur Gérard FLOMAS
- Monsieur Ridha MABROUKI
- Monsieur Libanga MAKONDE
- Monsieur Frédéric ROZIERE
- Monsieur Manuel SILVA DINIS

Imène SOUID

Merci beaucoup. Félicitations ! Je vous propose maintenant de passer au tirage au sort pour le conseil du quartier Est. Je passe la parole à Monsieur Renaud LERUDE.

Renaud LERUDE

Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons procéder au tirage au sort des conseillers de quartier du quartier Est. Je vous informe que nous avons eu l'honneur d'avoir 31 candidatures pour ce conseil de quartier Est, dont 16 femmes et 15 hommes.

il est procédé au tirage au sort des représentants du Conseil de Quartier Est.

Il en résulte les désignations comme suit :

19h12 :

- Conseil de quartier Est :

- Madame Béatrice DAUTRUCHE
- Madame Khadija DJAÏL
- Madame Kadidjatou DRAME
- Madame Noëlle GAMAIN-GAUDIEUX
- Madame Manthita GASSAMA

- Madame Sonia HAAG
- Madame Katia LAMBERT
- Madame Clémence MBO
- Madame Patricia SACCUCCI
- Madame Cindy TONON
- Monsieur Hatem ABIDI
- Monsieur Jean-Claude BLACODON
- Monsieur Patrick BRUNET
- Monsieur Jean CANET
- Monsieur Christophe CIBOIRE
- Monsieur Manuel DA COSTA
- Monsieur Jean-François GODBILLE
- Monsieur Abdelkader MAZROUI
- Monsieur Serge PAVILLA
- Monsieur Roger PERES

Imène SOUID
Félicitations ! Je vous propose maintenant de passer au tirage au sort pour le conseil du quartier Ouest. Je passe la parole à Monsieur Yann GILBERT.

Yann GILBERT
Bonsoir. Merci. Nous allons procéder au tirage au sort pour le conseil de quartier Ouest. Au total, nous avons eu 32 candidatures, 11 femmes et 21 hommes. Nous allons donc procéder au tirage au sort.

il est procédé au tirage au sort des représentants du Conseil de Quartier Ouest.
19h17 :

Il en résulte les désignations comme suit :

- Conseil de quartier Ouest :

- Madame Fatma AMIMEUR
- Madame Jocelyne BRUNEAU
- Madame Magali BUZON NEUVILLE
- Madame Laetitia CROLET
- Madame Mathilde LLOBET
- Madame Jacqueline MARCONI
- Madame Anabelle MOSCATELLI
- Madame Coralie PIRON
- Madame Annie PREDAL
- Madame Anna-Dora RODRIGUEZ
- Monsieur Yannick BAULEY
- Monsieur Philippe BILLOT
- Monsieur Didier BOULAUD
- Monsieur Michael CHARLES-ELIE-NELSON
- Monsieur Bruno D'AMATO
- Monsieur Fabrice HUBAILLE
- Monsieur Simon MARGAT

- Monsieur Carlos MARTINS
- Monsieur Claude NGUIMBI
- Monsieur Yannick VOISET

Imène SOUID
Merci. Merci beaucoup à Anne et Ophélie qui ont été remarquables dans l'organisation et l'efficacité, comme à chaque fois. Je vais donc vous refaire une lecture globale pour chacun des conseils, comme ça, nous pourrons voter.

- **Centre :**

- **Pour le collège des élus :**
  - Madame Stéphanie BARRÉ
  - Monsieur Mohand SERRAYE
  - Monsieur Patrick BOURGEOIS.

- **Pour le collège citoyen :**
  - Monsieur Karim BOUDEFOUA
  - Madame Fatima BENHAMOU
  - Monsieur Bernard DESHAYES
  - Madame Véronique BUREL
  - Monsieur Gérard FLOMAS
  - Madame Monica FATY
  - Monsieur Ridha MABROUKI
  - Madame Juana FLOMAS
  - Monsieur Libanga MAKONDE
  - Madame Anne GESTIN
  - Monsieur Frédéric ROZIERE
  - Madame Nabila MESSALHI
  - Monsieur Manuel SILVA DINIS
  - Madame Lydia MOUMENE
  - Madame Audrey NITTARDI
  - Madame Mireille OBRINGER-DAPOIGNY
  - Madame Nacera PHILIPPE
  - Madame Jocelyne PIERRE
  - Madame Bernadette TANGUI
  - Madame Zohra ZOUAOUI

- **Est :**

- **Pour le collège des élus :**
  - Tracy MEDRANO ;
  - Jérémy SOUDEER ;
  - Magalie TRARIEUX.

- **Pour le collège citoyen :**
  - Monsieur Hatem ABIDI

- Madame Béatrice DAUTRUCHE
- Monsieur Jean-Claude BLACODON
- Madame Khadija DJAÏL
- Monsieur Patrick BRUNET
- Madame Kadidjatou DRAME
- Monsieur Jean CANET
- Madame Noëlle GAMAIN-GAUDIEUX
- Monsieur Christophe CIBOIRE
- Madame Manthita GASSAMA
- Monsieur Manuel DA COSTA
- Madame Sonia HAAG
- Monsieur Jean-François GODBILLE
- Madame Katia LAMBERT
- Monsieur Abdelkader MAZROUI
- Madame Clémence MBO
- Monsieur Serge PAVILLA
- Madame Patricia SACCUCCI
- Monsieur Roger PERES
- Madame Cindy TONON

- **Ouest :**

- **Pour le collège des élus :**
  - Malikat VERA ;
  - Jinny BAGÉ ;
  - Ingrid APATOUT.

- **Pour le collège citoyen :**
  - Monsieur Yannick BAULEY
  - Madame Fatma AMIMEUR
  - Monsieur Philippe BILLOT
  - Madame Jocelyne BRUNEAU
  - Monsieur Didier BOULAUD
  - Madame Magali BUZON NEUVILLE
  - Monsieur Michael CHARLES-ELIE-NELSON
  - Madame Laetitia CROLET
  - Monsieur Bruno D'AMATO
  - Madame Mathilde LLOBET
  - Monsieur Fabrice HUBAILLE
  - Madame Jacqueline MARCONI
  - Monsieur Simon MARGAT
  - Madame Anabelle MOSCATELLI
  - Monsieur Carlos MARTINS
  - Madame Coralie PIRON
  - Monsieur Claude NGUIMBI
  - Madame Annie PREDAL
  - Monsieur Yannick VOISET

- Madame Anna-Dora RODRIGUEZ

Adopté à l'unanimité

Imène SOUID
Félicitations et bravo à toutes et à tous. Je vous informe que tous les nouveaux conseillers de quartier sont invités le mercredi 1er juillet à 19 h, dans la salle de réception de la mairie, à un pot d'accueil des conseils de quartier. À cette occasion, des photos seront réalisées pour le trombinoscope. Donc mettez-vous sur votre 31 mais décontracte.

2 – Approbation des procès-verbaux des séances du 9 avril 2026 et du 7 mai 2026.

– Procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Imène SOUID

Adopté à l'unanimité

– Procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

Adopté à l'unanimité

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Imène SOUID
Nous allons passer maintenant au compte rendu des décisions. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Merci, Madame la Présidente. Madame la Maire, chers collègues. Peut-on avoir des informations, s'il vous plaît, concernant la décision numéro 61 ? Quel sujet ?

Imène SOUID
La décision 61 concerne une agente. Sur un recours, c'est toujours la même.

Philippe BOURIACHI
D'accord, mais quel type de sujet ?

Imène SOUID
Il s'agit d'un recours sur une attribution de bons vestimentaires et de chèques cadeaux.

Philippe BOURIACHI
Super ! Concernant la décision numéro 62, quel sujet s'il vous plaît ?

Imène SOUID
Cela concerne un compte d'épargne temps, toujours la même personne.

Philippe BOURIACHI
OK. Concernant la décision numéro 76 relative à l'approbation de la convention de bénévolat pour encadrer des ateliers d'aide aux devoirs les jeudis – cela concerne également les décisions 77, 78, 79 et 80. Qui seront les encadrants ? Est-ce que ce sont des associations ou des particuliers, et quels sont leurs niveaux de qualification ?

Imène SOUID
Ce sont des particuliers bénévoles qui participent donc à la vie du centre social et nous signons avec eux une convention pour leur permettre d'occuper cette fonction de bénévolat.

Philippe BOURIACHI
D'accord, mais est-ce qu'ils ont des qualifications ou une expérience ?

Imène SOUID
Chacun en fonction des thématiques. Mais pas forcément, puisqu'ils accompagnent aussi nos équipes.

Philippe BOURIACHI
D'accord.

Imène SOUID
Ils proposent des cours car ils ont des compétences en langues ou autres.

Philippe BOURIACHI
OK. Concernant la décision numéro 98. Sommes-nous les responsables des dommages ou c'est nous qui avons causé le dommage ? En l'occurrence, c'est un règlement d'honoraires dans le cadre d'un dossier de dégât des eaux en lien avec le chantier au 37, rue du Docteur Calmette.

Imène SOUID
C'est une colonne d'eaux usées de la copropriété qui a entrainé des dégradations importantes, notamment des fissures. Dans cette affaire, on est victimes.

Philippe BOURIACHI
OK. Concernant la décision numéro 99, est-ce qu'on peut avoir un petit peu plus d'informations s'il vous plaît ?

Imène SOUID
Alors c'est l'accompagnement de la ville dans le cadre de l'expertise judiciaire initiée toujours sur notre chantier Rosa Parks et qui concerne les difficultés dans l'exécution de ce chantier.

Philippe BOURIACHI

Très bien. Concernant la décision numéro 100 relative à l'approbation financière de la société d'avocats Landot, tribunal administratif de Melun. Ca concerne quel sujet ?

Imène SOUID
Cela concerne une victime d'un accident de la circulation.

Philippe BOURIACHI
D'accord. Concernant la décision numéro 127, quel est le sujet et pourquoi un nouveau cabinet ? Pareil pour la décision numéro 128 : quel est le sujet ?

Imène SOUID
Ce n'est pas un nouveau cabinet, c'est en fait une continuité puisqu'on a répondu à un appel d'offres. C'est pour ça que ces différentes décisions apparaissent. On a validé l'attribution pour tout ce qui est procédure juridique. Mais on a souhaité garder les avocats actuels sur des dossiers déjà en cours parce qu'ils ont la connaissance du dossier.

Philippe BOURIACHI
D'accord. Merci. Concernant la décision numéro 132 : ils sont deux sur le marché ou c'est la même entreprise ?

Imène SOUID
C'est un accord-cadre multi-attributaires attribué avec un maximum de deux opérateurs économiques.

Philippe BOURIACHI
OK. Concernant la décision numéro 136. Est-ce qu'on peut avoir un petit peu plus d'informations sur la proposition de prestation avec le bureau d'étude relatif à la mission d'évaluation de la Cité éducative ? On avait déjà eu ça, une délibération l'année dernière, on n'a pas le compte rendu.

Imène SOUID
C'était sur autre chose. Là, c'est la nouvelle convention puisqu'on est reparti pour 2024-2026 cette fois-ci (avant c'était 2021-2023). Là, dans le cadre de la Cité éducative, on a une obligation d'être accompagnés sur l'évaluation. Ça ne peut pas être fait en interne, il faut faire appel à un cabinet extérieur, agréé par l'Éducation nationale. Et c'est ce cabinet qui a été retenu.

Philippe BOURIACHI
Et du coup, sur les 15 330 €, est-ce que c'est entièrement à notre charge ou est-ce qu'il y a des subventions ?

Imène SOUID
Il y a une partie qui est subventionnée, et cette partie-là, c'est celle qui nous revient à nous.

Philippe BOURIACHI
OK, merci. Concernant la décision numéro 162, quel est le sujet ? Parce que c'est un précontentieux engagé.

Imène SOUID
C'est toujours la même agente sur un litige.

Philippe BOURIACHI
Parce que rien que ce mois-ci, on est à 7 387.

Imène SOUID
C'est une dame qui aime beaucoup les recours. Là, c'est pour les congés.

Philippe BOURIACHI
D'accord, OK, c'est dans ses droits. Concernant les décisions numéro 163 et 164, je suppose que c'est le même sujet, toujours ?

Imène SOUID
Pareil.

Philippe BOURIACHI
La décision numéro 163, c'est pour quel sujet ?

Imène SOUID
Là, ce sont les heures supplémentaires. Un recours précontentieux alléguant une obstruction administrative et une rétention d'informations.

Philippe BOURIACHI
Ah, ça, ce n'est pas bien ! Et pour la 164 ?

Imène SOUID
On n'a jamais été condamné pour l'instant.

Philippe BOURIACHI
Pour l'instant, pour l'instant.

Imène SOUID
La décision numéro 164 concerne une mission d'assistance juridique.

Philippe BOURIACHI
D'accord. Concernant la décision numéro 166 relative à la demande de subvention au titre d'investissement métropolitain pour les travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de la Maison des projets et du développement durable. Le montant de la subvention, c'est 600 000 €. Auprès de quel organisme on le demande ?

Imène SOUID
Celui-ci, c'est le Fonds d'investissement métropolitain.

Philippe BOURIACHI
Uniquement à lui.

Imène SOUID
Oui, on leur demande ce montant-là.

Philippe BOURIACHI
D'accord. Concernant la décision numéro 173 relative à la provision de bénévolat... Non, c'est bon, ça fait partie de ce que vous avez évoqué au préalable.

Imène SOUID
Oui, c'est ça, c'est pareil, ce sont les mêmes conventions avec les bénévoles.

Philippe BOURIACHI
Concernant la décision numéro 178. A quel terrain vous faites référence, sur le football stabilisé en gazon synthétique ? Il se trouve où, ce terrain ?

Imène SOUID
C'est celui de Romain Rolland, le City Stade qui est devant Romain-Rolland, terrain bétonné qui va se transformer en synthétique.

Philippe BOURIACHI
En synthétique. Concernant la décision numéro 180. Quel type de véhicule et à destination de qui ?

Imène SOUID
C'est la location du véhicule pour le nouveau DGS. Mais vous avez une question.

Philippe BOURIACHI
Ah, d'accord. On l'a en question. Merci beaucoup.

Imène SOUID
Je vous en prie. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS
Bonsoir. Bonsoir Madame la Maire. Concernant les décisions numéros 72, 99 et 101, ça concerne les avenants financiers, contentieux et défaillances. Notre question : est-ce qu'il faut s'inquiéter du bon déroulement de cette opération ?

Imène SOUID
On est en pourparlers, il y a des aléas de chantier, mais on a une date de livraison qui est maintenue pour l'instant.

Patrick BOURGEOIS
Concernant les décisions numéros 121, 122, 123 et 130, on atteint près de 80 000 € de contentieux, sans compter les précontentieux avec les agents. À ce stade de l'année, pouvez-vous nous dire si la tendance juridique est en hausse et à quoi elle est due ? Si c'est une complexification générale des marchés ou une gestion municipale difficile ?

Imène SOUID
Ce ne sont pas forcément pour les mêmes sujets : il y en a, c'est pour les agents, mais d'autres c'est pour autre chose. On a des contentieux, comme dans toute collectivité, vous dire s'ils sont en hausse ou stables, je ne saurais vous dire mais on pourra regarder en détail la question.

Patrick BOURGEOIS
S'il vous plaît. Concernant, il y a un certain nombre de décisions, il s'agit des dépenses liées à Orly en Fête, et j'aurais voulu savoir quel était le montant global de cette...

Imène SOUID
Il y a une question diverse qui a été posée par Monsieur BOURIACHI pour avoir le détail. Je vous propose d'attendre les questions diverses et je vous donnerai le détail, sauf si vous voulez vraiment les avoir tout de suite.

Patrick BOURGEOIS
Très bien. Non. J'en ai fini. Merci, Madame la Maire.

Imène SOUID
Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Bonsoir à toutes et tous. On avait pas mal de questions que nos collègues ont déjà posées. Sur les litiges en cours avec des agents, nous avions aussi une question sur les décisions numéros 127 et 128. De quoi s'agit-il ? Est-ce que c'est lié à la qualité du dialogue social avec les agents et leurs représentants et représentantes ?

Imène SOUID
Ce sont des litiges qui pour certains datent d'un certain temps, avec beaucoup d'agents qui ont des sujets avec la collectivité, mais qui sont plutôt assez récurrents. Je ne peux pas rentrer dans le détail des dossiers mais ce sont les mêmes agents que l'on voit régulièrement. On n'a pas beaucoup plus d'agents qui nous font des recours. C'est très souvent les mêmes agents qui ont des procédures régulières à l'encontre de la collectivité.

Magalie TRARIEUX
Et on sera aussi intéressés par le détail pour savoir si les litiges sont en hausse. Sur les décisions numéros 702 et 101, vous avez répondu sur Rosa Parks. Concernant les décisions numéros 89 et la 97, il y a des financements de deux formations sur le cadre réglementaire du NPNRU et sur le NPNRU également, conduire un projet. Qui est bénéficiaire de cette formation et pourquoi ?

Imène SOUID
C'est une agente de la ville, dans le cadre de l'évolution de ses missions.

Magalie TRARIEUX
Concernant la décision numéro 105. Ça parle d'un tournage de clip mais de quoi s'agissait-il et à quelle date a eu lieu ce tournage ?

Imène SOUID

Ce tournage a eu lieu le 29 avril, en fin d'après-midi, de 17 h 30 à 19 h 30 pour un artiste, Florian Klein.

Magalie TRARIEUX
Concernant la décision numéro 136 sur la convention Cité éducative. Quel est le cahier des charges du cabinet qui a été retenu et quel compte rendu sera fait aux personnes et personnels concernés ?

Imène SOUID
La commande comprend deux volets d'interventions attendues : l'évaluation synthétique de la Cité éducative sur la période de labellisation, donc 2024-2026, incluant un focus sur la programmation 2026, afin d'analyser ses effets sur l'efficacité des modalités de coopération entre les acteurs et d'identifier les pistes d'amélioration visant à renforcer la coordination interinstitutionnelle, ainsi que le pilotage du dispositif et la préparation et la mise en place d'un groupe de travail dédié aux 16-25 ans, incluant la finalisation des travaux préparatoires et l'animation du groupe de travail afin de réunir les acteurs du territoire intervenant auprès de cette tranche d'âge, d'identifier leurs besoins, de partager les diagnostics existants et co-construire des actions adaptées dans le cadre de la Cité éducative*. Cette évaluation sera structurée autour de deux axes principaux : l'évaluation du pilotage et du niveau de coopération entre les partenaires et l'évaluation des impacts et des effets de la Cité éducative. Ces études seront bien sûr, comme à chaque fois, partagées avec le comité de pilotage de la Cité éducative et les partenaires, puisqu'il y a des réunions qui sont ouvertes au public et aux différentes personnes sur la thématique de la Cité éducative.

Magalie TRARIEUX
En l'espèce, comme ça a été le cas lorsque c'était la Ligue de l'enseignement lors de la première étape, est-ce que les familles et les personnels seront interrogés ?

Imène SOUID
Je n'ai pas le détail des publics interrogés, mais ça se construit dans le cadre de la mission qui sera préparée avec eux et par la Cité éducative et le comité de pilotage, où vous avez des enseignants qui sont présents, des directeurs d'écoles, des principaux, des familles, des associations qui sont représentées. Tout ça sera mené, bien sûr, en lien avec l'ensemble des partenaires.

Magalie TRARIEUX
Merci.

Imène SOUID
Je vous en prie. Pas d'autres interventions ? Merci.

4 – Communications de la Municipalité.

Dans le cadre des communiqués de la municipalité, en premier lieu, nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Riadhe OUARTI, Directeur général des services arrivé le 15 juin.

Je vais débuter par un point de situation précis de ce que la ville met en œuvre pour gérer au mieux, à notre niveau, l'épisode caniculaire.

Concernant nos séniors, nous avons mis en place un suivi renforcé, nous contactons chaque jour les personnes inscrites sur le registre communal, afin de nous assurer de leur état de santé.

Pour ce qui est des écoles :

- Nous avons livré des bouteilles d'eau dans les écoles ne disposant pas de points d'eau accessibles en nombre suffisant ;
- Nous avons distribué depuis 2023 387 ventilateurs, dont 107 cette année, mais aussi des gourdes aux élèves qui n'en possèdent pas dans les écoles qui n'ont pas de point d'eau dans les classes, afin de favoriser une hydratation régulière tout au long de la journée ;
- Cette semaine, nous avons commandé de nouveaux climatiseurs dont nous avons doté en priorité les écoles, les crèches et les accueils de loisirs. Cette acquisition vient renforcer les installations déjà réalisées les années précédentes. En tout, nous avons déployé 401 climatiseurs fixes et 100 climatiseurs mobiles.

Nous ne pouvons pas, avec les budgets qui sont les nôtres et qui sont, je le rappelle, revus chaque année à la baisse par l'État, agir en même temps sur tous les bâtis des écoles de la ville. Nous intervenons chaque année pour renforcer l'isolation thermique et nous continuerons à le faire.

J'ai décidé jeudi dernier de demander aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants cette semaine. Dans ce cadre, les parents ayant inscrit leurs enfants aux activités périscolaires seront facturés au réel à compter du jeudi 18 juin jusqu'à la fin de l'épisode de canicule.

Nous avons installé depuis 2021 3 fontaines kiosques au centre administratif, place Saint Exupéry et parc Mermoz.

Nous avons élargi les horaires d'ouverture de la piscine dont l'accès est gratuit pendant la canicule. Par exemple, hier, la piscine a accueilli 800 habitants.

Concernant les manifestations sportives, depuis le passage en vigilance rouge, elles sont toutes annulées par arrêté préfectoral. De notre côté, depuis le début de l'épisode caniculaire, toutes les activités sportives ou culturelles en intérieur sont également annulées.

Les horaires de travail des agents sont aménagés quand cela est nécessaire dans le respect des nécessités de service. Nous avons décidé de modifier les accueils du centre administratif jusqu'à vendredi 26 juin. Des salles climatisées sont mises à leur disposition au sein du bâtiment administratif.

En tout, depuis 2023, plus de 850 000 € ont été investis sur ce sujet de la lutte contre la chaleur pour mieux appréhender les épisodes caniculaires. Cette année 2026, la dépense représente 300 000 €.

Pour ce qui est du reste de l'actualité, depuis notre dernier conseil, nous avons commémoré l'armistice du 8 mai 1945 avec la présence du conseil d'enfants, des collégiens et d'un public

nombreux. Le 10 mai, nous nous sommes également réunis pour célébrer l'abolition de l'esclavage. Cette fois encore le conseil d'enfants était présent et a lu des poèmes que les enfants avaient eux-mêmes rédigés.

Le 24 mai, nous étions nombreux à applaudir nos séniors au centre culturel.

Fin mai, à plusieurs dates, nous avons célébré la fête des voisins dans tous les quartiers de la ville.

Samedi 6 juin, au matin, nous avons accueilli les nouveaux habitants de notre ville pour une découverte d'Orly en petit train.

Ce même matin, un magnifique carnaval organisé par les accueils de loisirs a déambulé depuis Joliot Curie jusqu'au parc Méliès, lançant ainsi notre week-end du festival des arts de la rue.

Ce week-end marqué par la féérie, l'humour et la convivialité a réuni des Orlysiens venus de tous les quartiers. Les associations de notre ville ont offert un espace de restauration de qualité et contribué ainsi à la réussite de l'événement.

Dimanche dernier, notre fête de la musique s'est installée au parc Méliès pour un bel après-midi convivial et ombragé avec au programme 39 groupes, des structures gonflables à eau, la présence d'associations et du service jeunesse.

À venir, cet été, l'ensemble de la programmation Orly sous le soleil avec notamment des sorties pour les familles, la retransmission de la demi-finale et de la finale de la coupe du monde grâce au soutien de notre fonds de dotation, notre grand feu d'artifice lundi 13 juillet au parc des Saules.

5–1 Adoption du règlement budgétaire et financier.

Imène SOUID
Le règlement budgétaire et financier est devenu obligatoire pour chaque collectivité avec le passage de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024. Ce règlement formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités. Il est également utilisé pour recenser les règles internes de gestion propres à la collectivité, dans le respect des textes réglementaires. Le règlement budgétaire et financier se décompose en quatre parties : le processus qui décrit les documents budgétaires ; l'exécution budgétaire ; la gestion de la pluriannualité ; les opérations financières particulières. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce règlement budgétaire. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Trois questions sur le point 1.6 où il est écrit que le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont des documents facultatifs qui sont élaborés en fonction de modifications apportées. Que veut dire « documents facultatifs » ? Moi je l'entends comme pas obligatoire. Enfin, il n'est pas obligatoire de les présenter et je ne suis pas sûre que ce soit le cas. Et si c'est

le cas, quelle est la base ? Enfin, pourquoi est-ce que dans ce règlement, on dirait que le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont facultatives, et pas font partie des documents présentés et c'est en lien peut-être – je vais peut-être lire les trois questions parce que c'est en lien – avec la deuxième question sur le point 2.1.3. Toute subvention accordée au cours d'un exercice doit faire l'objet d'un engagement. Alors, du coup, il y a le mot « engagement » un peu plus bas, mais je ne suis pas sûre que ce soit le même, la même signification. Vous entendrez que l'on met les pieds là-dedans. Donc qu'est-ce qu'on entend, sur ce point-là, par engagement ? Est-ce que c'est la même chose que la comptabilité d'engagement ? Et est-ce qu'on pourrait rajouter du coup, si c'est plutôt engagement à réaliser ce qui est prévu avec cette subvention, est-ce qu'on pourrait rajouter donc « faire l'objet d'un engagement et d'un bilan rendu public ou consultable » ? Et la dernière question est sur le point 3. Dans le règlement intérieur, il n'y a pas d'article sur le droit d'amendement budgétaire et le droit d'amendement sur les délibérations proposées, donc *in fine* sur le budget. Dans l'article 40 de la Constitution, il y a le droit d'amendement dans tout débat. Est-ce que l'on pourrait intégrer dans notre règlement intérieur le droit explicite à faire des amendements rectificatifs ? En tout cas, que tous les membres du Conseil municipal puissent faire des amendements en amont au budget.

Imène SOUID
Merci pour vos questions. Pour la dernière, ce sera un non. Nous ne souhaitons pas pouvoir faire d'amendement sur ces questions-là et je vais proposer une interruption de séance pour que l'administration puisse vous apporter les éclaircissements sur les deux points que vous avez cités au préalable. Je passe la parole à Monsieur le Directeur des finances.

[*Interruption de séance à 19h46*]

[*Reprise de la séance à 19h47*]

Imène SOUID
Sur les bilans, à chaque fois, on fait des opérations et on communique sur les différentes évolutions des projets. Vous êtes amenés à échanger sur l'avancée des projets, ou vous pouvez, quand vous voyez dans les décisions à chaque fois, par exemple pour Rosa Parks, nous interpeller et on apporte les réponses aux questions qui vous intéressent. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Merci, pour la 5.2, lorsque je regarde la délibération, son article 1 dit « donne acte ». Il n'y a pas de vote. On acte ou on vote ?

Imène SOUID
On vote.

Philippe BOURIACHI
Sur la délibération, il y a marqué « donne acte ».

Imène SOUID
C'est un vote. Puisque dans d'autres instances, on le vote. Pour moi, c'est pareil ici, c'est juste dans la délibération, je pense qu'il vaut mieux l'avoir votée et ne pas nous retrouver en difficulté si c'est un « dont acte ». On est bien sur le 5.1 et vous ? 5.1 toujours. Vous avez été trop rapide.

La 5.1, c'est bien un vote. Parce que ça me surprenait. Oui, oui, on le vote à chaque fois dans les autres instances aussi. Je vous propose donc de passer au vote.

Adopté à l'unanimité
4 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly -- l'Union populaire – La France Insoumise

5-2 Budget Ville – Exercice 2025

– Approbation du compte financier unique.

Imène SOUID
Le compte financier unique 2025 est le document qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la ville au cours de l'année écoulée. Il remplace désormais les anciens comptes administratifs et de gestion, afin d'offrir une lecture plus simple et plus transparente des finances communales. L'année 2025 a été marquée par une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes. Malgré cela, la ville conserve des finances saines, grâce à une gestion rigoureuse. Trois indicateurs illustrent cette situation. Une épargne brute de 7,5 millions d'euros, qui représente la capacité de la ville à dégager des ressources pour financer ses investissements. Une dette maîtrisée de 55,7 millions d'euros, sans nouvel emprunt en 2025. Un résultat global positif de près de 9 millions d'euros, après reprise en compte des opérations restant à réaliser. Des recettes qui sont globalement stables. Les recettes de fonctionnement atteignent plus de 65 millions d'euros, les recettes fiscales progressent de 2,5 %, notamment grâce à une hausse des droits de mutation liés aux transactions immobilières et à l'augmentation de la taxe de séjour. En revanche, les dotations et participations de l'État poursuivent leur baisse, confirmant une tendance qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Les dépenses maîtrisées au service des habitants. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à près de 58 millions d'euros. La principale dépense reste la masse salariale, qui représente un peu plus de 61 % des dépenses de fonctionnement. Son évolution s'explique notamment par l'augmentation des cotisations patronales, le renforcement des recrutements, les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat des agents municipaux. Les dépenses liées au fonctionnement des services publics et à l'entretien du patrimoine communal restent également importantes afin de garantir la qualité de service rendu aux habitants. Une politique d'investissement toujours soutenue puisque la Ville a poursuivi ses investissements avec près de 16 millions d'euros consacrés aux équipements et aux projets structurants. Parmi les financements obtenus figurent notamment les aides de l'ANRU pour plusieurs groupes scolaires, les participations de la Métropole du Grand Paris, les financements liés au groupe scolaire Simone Veil, les subventions pour les écoles Jean-Moulin, Marcel-Cachin et Joliot-Curie. Ces ressources ont permis de soutenir les projets municipaux sans recourir à de nouveaux emprunts. Une dette qui reste sous contrôle puisque la dette de la ville diminue et reste parfaitement soutenable. L'indicateur de désendettement s'établit à 7,39 années, bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans. Cela signifie que la situation financière d'Orly demeure solide et que la collectivité conserve des marges de manœuvre pour l'avenir. Le compte financier unique 2025 démontre la capacité de la Ville d'Orly à maintenir un niveau élevé de services publics, à poursuivre ses investissements et à préserver l'équilibre de ses finances malgré un contexte budgétaire contraint. La municipalité a su conjuguer maîtrise des dépenses, recherche active de financements extérieurs et gestion prudente de l'endettement. Il est donc proposé au Conseil

municipal d'approuver le compte financier unique ainsi que l'affectation des résultats qui en découlent. Des questions ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS
Merci, Madame la Maire. Quelques mots. Madame la Maire, le compte financier unique nous invite à regarder les résultats plutôt que les intentions. Les projets, les ambitions et les annonces sont une chose. Leur traduction concrète dans la vie des habitants en est une autre. Je voudrais rappeler un principe simple : un élu n'est pas là pour défendre éternellement ce qu'il a pensé hier. Il est là pour observer, évaluer et, lorsque c'est nécessaire, faire évoluer son analyse à la lumière des faits. Notre ville connaît des transformations importantes. Un nouveau quartier se développe, de nouveaux habitants arrivent et de nouveaux besoins apparaissent. La question qui nous est posée aujourd'hui n'est donc pas de savoir ce qui a été décidé il y a dix ans. La vraie question est de savoir si les équipements publics, les écoles, les infrastructures et les services municipaux progressent au même rythme que le développement de la ville. C'est pourquoi nous souhaiterions savoir si la municipalité dispose d'indicateurs permettant de mesurer concrètement l'adéquation entre la croissance démographique annoncée et les capacités réelles de nos services publics. Car au-delà des chiffres comptables, c'est bien la qualité de vie des Orlysiens d'aujourd'hui et de demain qui doit rester notre principale préoccupation. Je vous remercie.

Imène SOUID
Monsieur ATLAN.

Thierry ATLAN
Je voulais intervenir sur le compte administratif et pas sur la déclaration de Monsieur BOURGEOIS. Quel est l'état financier de la commune et qu'est-ce qui s'est passé ? Dans ce qu'a dit Madame la Maire, il y a beaucoup de choses intéressantes, mais il y a plusieurs choses à retenir. Le premier élément, c'est la stabilité des recettes. Les recettes, entre 2024 et 2025, progressent faiblement. Ça, c'est le point majeur. Ensuite, il y a une augmentation assez tendancielle et normale des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 millions. Et le fait majeur de ce budget-là, à mon avis, c'est qu'effectivement, l'épargne brute se réduit, donc la capacité d'autofinancement. Et l'explication d'où elle vient ? Est-ce qu'elle vient de la gestion en elle-même puisqu'il s'agit de recettes ? La baisse des recettes, là, tel que ça apparaît, c'est clairement l'État – comme dirait mon ancien collègue Monsieur GIRARD – pour 1 million d'euros. Les sommes sont vraiment importantes. Après, on va voir le budget supplémentaire, c'est une tendance lourde. Ça vient quand même perturber, parce que quand même, lorsque tous ces investissements ont été faits et lancés, comme l'a dit Madame la Maire, il devait y avoir la taxe d'habitation, elle a disparu. Et maintenant on a les dotations d'État qui fondent comme les glaçons ont fondu dans l'eau tout à l'heure. Ça devient difficile. Pour autant, la ville a continué à avoir des dépenses de fonctionnement qui sont honorables. En particulier ses dépenses de personnel. Elle n'a pas augmenté aussi depuis plusieurs années ses tarifs locaux. Mais le point majeur, quand même, c'est cette stabilité des recettes, il me semble, et qui s'explique non pas par l'action de l'État et la politique de rigueur mise en place depuis deux ans.

Imène SOUID
Pour répondre à Monsieur BOURGEOIS, nous partageons une partie de votre intervention, puisque nous avons créé une délégation d'évaluation des politiques publiques qui est attribuée

à Monsieur ATLAN. Et nous avons conscience qu'il faut travailler sur ce sujet et nous allons nous y atteler. Je vous rassure sur cette question-là. Mais je vous rassure aussi sur le nombre d'équipements. La ville d'Orly a un nombre d'équipements assez conséquent depuis toujours et c'est une vraie fierté, une qualité que nous avons sur la ville. Nous sommes donc en capacité. Nous avons aussi construit les projets d'équipements publics pour justement répondre à ces évolutions démographiques, comme vous l'évoquez. Mais je vous rappelle aussi que la démographie, ce sont des naissances. Et la natalité a aujourd'hui un peu baissé et la ville d'Orly commence aussi à en voir les effets. C'est pour ça que nous retravaillons régulièrement les projets en lien avec les partenaires. Nous associons bien sûr les services sur les évolutions, qu'elles soient en baisse ou en hausse. Nous travaillons sur l'amélioration continue des projets que nous avons réfléchis il y a plusieurs années. Tout projet est bien sûr réfléchi en amont, et heureusement. Vous imaginez bien que le tram ne s'est pas fait en un jour, et il a été pensé et réfléchi 20 ans en arrière, et nous l'avons vu arriver 20 ans après. Donc oui, il y a des projets, et heureusement que les élus sont là pour les porter, les imaginer, les créer et après, ils sont aussi là pour les adapter et faire en sorte qu'ils évoluent en fonction de l'évolution de la ville. Je vous rassure, nous avons totalement cette vision des choses. Après, les aléas, nous en sommes malheureusement tous victimes et nous faisons avec, en essayant de trouver des solutions. Mais je vous rassure, nous avons totalement connaissance et une vision partagée sur le besoin de travailler sur ces sujets de manière régulière et de réajuster nos projets en fonction des évolutions. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM
Bonjour à tous. Alors, simplement pour commencer, pour nous joindre à l'idée générale que l'État décide de se désengager monétairement du fonctionnement des collectivités locales – et nous le déplorons – et des villes. Et pour aussi saluer ou féliciter pour une gestion qui nous a paru saine, en tout cas dans les documents des finances de la ville, de la dette de la ville et des endettements. Peut-être une question qui nous a quand même paru intéressante : c'est celle du taux. Il y a une petite différence de taux d'épargne entre le 5.2 et le 5.3, dans le rapport peut-être ça vaut le coup de le corriger, 40 000, mais ce n'est pas le fond de la question. Le fond de la question est sur le taux d'exécution des investissements. On a constaté 34 %. Alors, le pilotage pluriannuel, normalement – si vous me pardonnez une mauvaise compréhension – devrait permettre normalement d'assurer que ce taux d'exécution soit plus important, j'imagine autour de 60 à 70 % s'il y a des difficultés, on ne sait pas, avec les entreprises. Donc, la question, au fond, c'est : est-ce qu'il faut repenser le pilotage sur certains programmes pluriannuels avec les AP/CP, ou est-ce que c'est un problème qui est à voir de relations avec les entreprises qui ne livrent pas ? Est-ce que vous avez quelques informations sur ce taux d'exécution ?

Imène SOUID
C'est un ensemble de facteurs, mais ce qui explique ce taux bas de réalisation, essentiellement aujourd'hui, c'est Rosa Parks, puisque c'est le projet d'investissement le plus conséquent, que nous avions envisagé qu'il aurait dû être livré là, pour la rentrée à venir, et que malheureusement, il a pris du retard. Les finances qui étaient prévues et les budgets d'investissement qui étaient prévus pour cet équipement – qui, je vous le rappelle, est quand même assez conséquent, puisqu'il y a à la fois un groupe scolaire avec des accueils de loisirs, à la fois une annexe du centre social et l'institut de l'IME, qui doit être reconstruit, Robert Desnos – mais qu'il a pris aujourd'hui du retard. C'est ce qui fait qu'on a un taux de réalisation qui est plutôt stable des

années, d'une année à l'autre, mais qui n'est pas à la hauteur de ce qu'on aimerait, puisque ça reste une opération qui n'est pas finalisée.

Adnène GUESSOUM
Budgétairement avec les crédits, est-ce qu'on n'est pas censé rapporter l'année les dépenses prévues de l'année uniquement sur le budget, c'est-à-dire si c'est un projet pluriannuel de quatre ou cinq ans, les dépenses d'une année sont les dépenses rapportées du projet global ?

Imène SOUID
C'est ce qu'on appelle les reports à nouveau. À chaque fois qu'on reporte dans l'exercice, quand vous ne les avez pas utilisés, vous les reportez sur l'exercice suivant. Et c'est pour ça que vous avez des montants assez élevés en report à nouveau.

Adnène GUESSOUM
Mais du coup, est-ce que ça n'appelle pas une reconsidération du budget Rosa Parks, du pilotage pluriannuel, je veux dire ?

Imène SOUID
Le pilotage, il existe. Après, on a des soucis avec les entreprises, avec les juristes en plus qui ne facilitent pas forcément l'avancée de ce chantier, parce que chacun se couvre derrière les règles pour ne pas avoir à payer et donc derrière, ça retarde d'autant les chantiers. Le souci que nous avons aujourd'hui sur Rosa Park, il est celui-ci. Nous avons des entreprises qui sont en difficulté mais on espère avancer ou en tout cas trouver des solutions au fur et à mesure et lever à chaque fois la problématique pour avancer, pas à pas, sur ce dossier. Mais il y a bien une planification et un suivi, mais malheureusement, là, on est un petit peu dépendant des entreprises et de la justice pour faire avancer ce projet comme on aimerait.

Adnène GUESSOUM
D'accord. Très bien, merci beaucoup. Peut-être un dernier point, si je me permets. Il y a un excédent de 8 millions d'euros pour les investissements futurs. Nous, on a quelques idées, si vous voulez, on vous les partage.

Imène SOUID
On les a déjà dans notre programme.

Adnène GUESSOUM
On ne sait jamais, surtout pour la question caniculaire et la question climatologique. Est-ce que ça ne vaut pas le coup de penser une convention citoyenne avec les Orlysiens et peut être des projets d'investissements qui viendraient de cette convention ? C'est une proposition ouverte au débat de la majorité. Merci beaucoup.

Imène SOUID
Je vous remercie pour vos propositions. Nous avons déjà travaillé sur un projet que les Orlysiens ont plébiscité, puisqu'ils nous ont élus avec ce projet qui prend en compte les aménagements, la renaturation en ville, des améliorations du cadre de vie, avec des projets que nous allons et que nous souhaitons mettre en place sur le mandat à venir. Mais je vous remercie de votre bonne intention et peut-être que vous serez amenés à amender des projets que nous avons déjà mis

en place, et toutes bonnes idées qui compléteront ces projets seront bien sûr entendues avec bienveillance. Merci. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Oui, très court. Donc c'est un dont acte. Article 1 : « donne acte de la présentation faite ». Il n'y a pas de vote là-dessus. Si ?

Imène SOUID
Bien sûr que si, c'est un vote, mais il faut que je sorte avant que vous votiez. D'abord moi, il faut que je vous fasse la présentation et après, vous allez voter, mais sans ma présence. C'est comme le compte administratif avant.

Philippe BOURIACHI
Non, mais là on est plus sur le 5.1, on est sur le 5.2 et sur le 5.2, il y a bien deux délibérations ?

Imène SOUID
Oui, tout à fait.

Philippe BOURIACHI
Et sur la première délibération, après délibération, article 1 : « donne acte de la présente faite ».

Imène SOUID
Ce n'est pas un dont acte. C'est un vote. On vous a présenté le compte administratif, le compte financier, et vous devez valider le fait que nous vous avons bien présenté le compte financier, vous ne pouvez pas valider quelque chose qui est validé par nous. Vous validez le fait que nous vous l'avons présenté. Si vous ne validez pas le document lui-même, vous validez le fait que nous vous l'avons présenté et il faut voter sur le fait qu'on vous l'a bien présenté. Est-ce que c'est clair ? Merci. Y-a-t-il d'autres demandes ? Oui. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Effectivement, vous nous le présentez, il y a un petit débat autour de la présentation et des analyses que vous en faites. Alors déjà, vous affirmez que les budgets de l'État continueront de diminuer dans les années à venir. J'espère bien que ça ne va pas être le cas et qu'on va faire en sorte ensemble... On a tout intérêt à ce que cela ne se poursuive pas et de ne pas réfléchir, ou se projeter dans cette optique-là. Nous avons plusieurs autres questions sur le taux d'épargne brute, l'épargne qui diminue d'à peu près 20 % par rapport à 2024 : il passe de 14,34 à 11,54. Quelle analyse en faites-vous ? Est-ce que vous avez des hypothèses ? *A priori*, les dépenses ont été plus rapides que les recettes. Est-ce que c'est ça ce qui explique la diminution ?

Imène SOUID
C'est tout à fait ça.

Magalie TRARIEUX
D'accord. Alors, pour revenir sur l'épargne brute, mais là plus politiquement, dans le sens où qu'est-ce qu'on en fait de cette épargne brute ? Nous, on continue de porter dans la continuité des deux mandats précédents de notre groupe, le fait que l'épargne brute, c'est la capacité d'autofinancement de la ville, on décide ce qu'on en fait. Mon collègue a déjà proposé quelques

idées, donc soit on le transforme en investissement, soit on le réinjecte. Là, en l'occurrence, on pense qu'il y a vraiment matière à en prendre davantage pour des investissements dont la ville a besoin. Vous parlez des infrastructures, des services rendus aux Orlysiennes et aux Orlysiens. Une petite question juste sur les amendes de police : est-ce que ça correspond aux amendes de la police nationale transférées ? Les deux. ? D'accord. Merci. Subvention d'investissement. Alors, voilà, c'est la 202-80-82, de l'argent versé par l'ANRU pour Marcel-Cachin et l'autre, 122, pour Joliot-Curie. À quoi est-ce que cela correspond en termes très concrets pour ces deux groupes scolaires ? Dans un premier temps, puis, après j'aurai d'autres petites questions.

Imène SOUID
Sur les propositions de votre collègue, il n'y a pas eu de propositions concrètes. Il nous a proposé d'avoir un échange et un débat citoyen sur le sujet. Concernant les investissements et mettre plus sur les investissements, aujourd'hui, on a quand même un montant d'investissement très important pour une ville de 25 000 habitants. On en est plutôt assez fiers. Mais l'idée, c'est déjà de réaliser les projets prévus, qui ont été subventionnés, dont ce que vous évoquez. Il y a Marcel Cachin et Paul Eluard. C'est dans le cadre de l'ANRU, puisqu'il y a des projets de démolition et de reconstruction qui ne sont pas aujourd'hui encore finalisés et qui, justement, comme le disait Monsieur BOURGEOIS, impliquent un travail avec les partenaires pour revoir les choses et voir s'il y a besoin de les reconstruire tels quels. Est-ce qu'il n'y a pas besoin de réduire, au vu de la natalité, au vu de ce qui se passe aujourd'hui, autrement dit de retravailler la copie ? Mais comme vous le savez, il y a des engagements avec l'État et il faut justifier à chaque fois pour pouvoir maintenir les subventionnements. C'est dans le cadre de l'ANRU que nous avons ces subventions, mais qui ne sont pas fléchées exactement sur trois classes, une salle, ou telle ou telle ligne, c'est sur le projet global. Nous continuerons à travailler avec les services concernés pour construire le projet le plus adapté à la date où il sortira, puisque l'évolution, même si on peut l'anticiper, il y a des choses qui malheureusement ne s'anticipent pas et auxquelles on se retrouve confronté. Le jour où ça sortira, on ne se sera pas dit : « mince, il y a eu cette problématique qu'on n'a pas vu venir ». Comme le Covid, quand il est sorti, personne n'envisageait ou ne pensait avoir une telle crise un jour, et on y a été confronté et on a revu les choses et on a retravaillé nos projets autant que possible. Pareil pour la chaleur où là, on le sait, tout va aller de pire en pire sur la question du réchauffement climatique. Ce sont bien sûr des choses que nous prenons en compte et qui seront prises en compte. Mais s'il y a des tempêtes, des tornades et des choses autres – je ne sais pas ce qu'il en sera – on travaillera avec les professionnels les plus à même de pouvoir nous orienter dans la construction de ces nouveaux équipements. Mais avec la connaissance que nous avons à un instant T, à un moment donné. Je crois avoir fait le tour. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Magalie TRARIEUX
Oui, par rapport à l'augmentation des charges financières, dans les dépenses de fonctionnement. 31,16 % d'augmentation des charges financières, c'est beaucoup. Apparemment, d'après ma lecture, c'est en lien avec la Caisse des dépôts. C'est quand même énorme. Est-ce que nous ne pourrions pas avoir moins recours à l'emprunt et favoriser l'autofinancement, afin justement de réduire ce risque-là d'engraisser un système qui s'enrichit sur le dos des citoyennes et citoyens ? En plus, les crédits vont surtout à des constructions, à la bétonisation. On l'entend. On en sent évidemment les conséquences, là, pendant cette crise caniculaire. Vous avez mis dans votre rapport, je crois, que la rénovation urbaine, c'était dans l'intérêt du service rendu aux Orlysiens et leur qualité de vie. Je pense qu'on peut y réfléchir dans le cadre de ce débat aussi, et peut-

être penser faire des projets innovants qui ne soient pas de la destruction/reconstruction pour récupérer du foncier, comme c'est le cas dans le groupe scolaire Cachin, récupérer une très grande superficie de grande cour ombragée, un gymnase, un plateau avec des terrains pour y mettre des logements, des trois étages, pour loger plus de gens encore et plutôt rénover ces écoles, développer des politiques en direction de la jeunesse, développer la politique de l'emploi. Bon, on ne va pas le résoudre ce soir, mais c'est vraiment dans la continuité de nos collègues qui siégeaient déjà dans les deux mandats précédents. Quand on dit ça, c'est-à-dire moins de pelleteuses, moins de briques, et puis peut-être des capteurs CO^2, l'isolation thermique, des équipements de loisirs, des tables de pique-nique, protéger le marché du haut d'Orly des intempéries et, et du soleil... On a pas mal d'idées à vous proposer. Merci

Imène SOUID
Merci. Je vous ai – je crois – déjà répondu sur vos idées. On a les nôtres, on les a portées auprès des Orlysiens. Les Orlysiens ont fait un choix, ils ont choisi *a priori* notre programme. Nous allons porter notre programme et nous allons développer notre programme et mettre en place les projets qui sont dans notre programme. Je ne vais pas faire plus long, je vais m'arrêter là parce que je n'ai pas envie de rappeler, redire à chaque fois les mêmes choses. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je dois sortir. Je passe la parole à Monsieur CHAZOTTES qui va prendre le relais pour le vote.

20h12 : Présidence de la séance de Monsieur Jean-François CHAZOTTES

Jean-François CHAZOTTES
Bien, nous allons passer au vote maintenant que Madame la Maire a quitté la salle.

Adopté à l'unanimité
7 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union populaire – La France Insoumise, 2 du groupe Avec vous Orly réunie et Philippe BOURIACHI
Madame la Maire a quitté la séance lors du vote, Monsieur Jean-François CHAZOTTES assure la présidence de séance

– Détermination, affectation et reprise des résultats.

20h13 : Présidence de la séance de Madame Imène SOUID

Imène SOUID
Le deuxième vote concerne les affectations de résultats.

Adopté à l'unanimité
7 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union populaire – La France Insoumise, 2 du groupe Avec vous Orly réunie et Philippe BOURIACHI

5–3 Bilan annuel de la gestion de la dette et de la trésorerie – Année 2025.

Imène SOUID

La ville d'Orly présente chaque année son rapport annuel de la gestion de la dette communale. C'est l'occasion de faire toute la transparence sur la gestion des emprunts, ainsi que de faire un bilan des actions menées. Ça répondra en partie à vos questions, Madame TRARIEUX. Cette ressource est incontournable pour le financement des investissements de la commune. Elle doit être mobilisée de manière responsable. Soucieuse de l'amélioration des conditions de vie de tous les Orlysiens, la commune d'Orly s'est engagée dans un programme d'investissement de rénovation urbaine ambitieux qui demande aujourd'hui, et sur plusieurs années, une gestion rigoureuse des emprunts dans un contexte rendu plus difficile par la forte inflation que nous traversons. Les collectivités auront besoin plus que jamais de l'emprunt pour maintenir leurs investissements. Par conséquent, la gestion active de la dette reste cruciale et concourt à atteindre les trois objectifs suivants, à savoir maîtriser le coût des frais financiers, sécuriser la dette communale face aux hausses éventuelles des taux d'intérêt et maintenir la solvabilité de la commune. Conformément à la délibération de délégations accordées au maire, l'exécutif procède, au regard des besoins financiers de la commune, à la réalisation des emprunts en faveur du financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, dans la limite bien sûr fixée par le Conseil municipal. Ce rapport annuel sur la gestion de la dette contribue, d'une part, à la volonté d'informer le Conseil municipal du niveau d'endettement de la commune et, d'autre part, à tirer un bilan de la dette communale au regard des seuils de bonne gestion. En fin de rapport, il est fait de manière plus sommaire l'analyse des dettes garanties accordées par la ville aux différents organismes partenaires, comme vous avez pu le constater. Concernant la typologie de la dette communale et la répartition par type de taux, la dette propre de la ville d'Orly est composée au 31 décembre 2025 de 64 % de taux fixes et de 36 % de produits dits à taux variables indexés sur le livret A. La stratégie de la dette en 2025 est une nouvelle fois restée identique à celle menée les années précédentes. Fin 2025, la dette communale s'élève à 55 697 925 € pour un nombre optimisé de neuf lignes de prêts. En matière de gestion de la dette, il est conseillé de ne pas concentrer son encours de dettes auprès d'un même prêteur et au 31 décembre 2025, c'est la Caisse des dépôts, suite au décaissement des deux derniers emprunts contractés en 2021, qui représente le premier prêteur de la commune, pour 35,96 % du stock de dettes. Viennent ensuite notamment la SFIL (Société de financement locale) et le Crédit Agricole. Suite à la crise financière de 2008, une charte de bonne conduite a vu le jour. Cette charte a conduit à la classification des emprunts détenus par les collectivités en fonction du taux de risque. L'intégralité de la dette communale est classée en catégorie A1, soit le plus fort taux de sécurité possible, démontrant la stratégie responsable de la commune en matière d'emprunt. La commune bénéficie encore d'une trésorerie abondante de près de 30 millions d'euros, reflétant le volume de ses excédents constatés sur les différents comptes administratifs non encore utilisés pour son programme d'investissement. Le taux d'intérêt moyen de la dette reste à un niveau très raisonnable de 1,62 %. Pour les communes de même strate, il ressort plutôt à 2,51 %. Le stock de dettes : au 31 décembre 2025, la dette communale était donc de 55 697 925 €, contre 57 840 719 € en 2024. L'encours de dettes est maîtrisé par une épargne structurelle dégagée par la collectivité à date, et qui couvre nettement le remboursement du capital. L'épargne brute est de 7 497 727 €, pour une dette communale de 55 697 000 €. Le taux d'endettement calculé entre le rapport encours de dette et recettes réelles de fonctionnement s'élève à fin 2025 à 85,2 %, contre 88,4 % en 2024. Le seuil d'alerte de ce ratio se situe à plus de 120 %. La capacité de désendettement, le ratio de la capacité de désendettement et le rapport entre encours de dettes et épargne brute : il mesure le temps théorique nécessaire à la commune pour solder l'intégralité de sa dette. La capacité de désendettement en 2025 pour notre ville s'établit au compte administratif à 7,4 années.

Rappelons que pour ce ratio, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé à 12 ans pour les communes le plafond national de référence à ne pas dépasser. Il est précisé que ce ratio reste bien sûr très sensible à la hausse comme à la baisse. La dette garantie : comme beaucoup de communes qui comptent une forte proportion de logements HLM sur leur territoire, la ville d'Orly accorde principalement sa garantie d'emprunt au profit d'opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Ces garanties accordées par la collectivité sont limitées et encadrées par la loi, avec le respect des règles de prudence définies par un seuil maximum à ne pas dépasser. Le ratio de la ville d'Orly est de 12,19 % en matière de garantie d'emprunt, ce qui reste nettement en dessous des seuils plafonds qui sont établis à 50 % au 31 décembre 2025. Le capital garanti par la ville s'élève à 115 075 248,25 €. Plus de 95 % des emprunts garantis ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et des consignations et sont donc indexés dans l'ensemble sur le livret A ou à l'euribor. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du bilan de la gestion de la dette, puisque là, c'est un dont acte. Des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
C'est juste une question sur le point 4, la dette garantie. Dans l'analyse, vous parlez de : au profit d'opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Du coup, c'est destruction/construction ou construction ou réhabilitation ? Est-ce que vous avez à peu près la proportion ou on pourrait l'avoir, savoir à peu près quelle est la proportion justement de réhabilitation de logements sociaux face à destruction-construction ? Merci.

Imène SOUID
On ne l'aura pas par rapport aux emprunts que nous avons garantis, on n'aura pas le détail, la répartition. Par contre, vous pourrez savoir le nombre de logements réhabilités, ça on l'a. On a toujours été clair là-dessus. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je rappelle que c'est un dont acte.

Dont acte

5–4 Budget Ville : Budget supplémentaire 2026.

Imène SOUID
Le budget supplémentaire 2026 est un budget d'ajustement qui nous permet d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 et de mettre à jour nos prévisions budgétaires. La situation financière de la ville demeure solide. Le résultat global de l'exercice 2025 s'élève à près de 8,9 millions d'euros, après prise en compte des restes à réaliser. Cette situation nous permet de dégager un autofinancement complémentaire de plus de 5,3 millions d'euros pour soutenir nos investissements. Ce budget tient néanmoins compte d'une baisse de nos recettes de fonctionnement, de l'ordre de 2 millions d'euros. Celle-ci résulte principalement de décisions nationales, avec notamment la suppression de la dotation de compensation des pertes de recettes de la taxe professionnelle pour un montant de 705 000 € et une diminution de plus de 500 000 € des compensations liées aux exonérations fiscales industrielles. Malgré ces contraintes, nous poursuivons nos priorités d'investissement avec des opérations concernant la ferme urbaine, les équipements sportifs, les écoles, l'espace public et notre patrimoine communal. Ce budget supplémentaire traduit donc une gestion rigoureuse qui nous permet de

préserver nos équilibres financiers, tout en maintenant nos ambitions pour Orly et ses habitants. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la Maire. Je me suis retenu exprès pour compresser la 5.2, la 5.3 et la 5.4. On est d'accord que là-dessus on n'est pas limité par le temps, comme on l'a vu en commission. Et d'ailleurs je voulais remercier la présidente de la commission et Monsieur CHAZOTTES d'avoir ajourné cette idée de nous mettre un compte-temps chacun lorsque nous prenions la parole. Alors, Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, merci de m'accorder ce temps de parole. Je ne vais pas vous faire un cours de finances publiques, je vais vous faire une simple démonstration à partir des chiffres que votre majorité a elle-même déposés sur notre bureau. Nous avons voté le budget primitif en décembre dernier. Aujourd'hui, nous devons examiner le compte financier unique 2025, le bilan de la dette et le budget supplémentaire 2026. Ces documents devraient nous éclairer. Eh bien moi, ils m'inquiètent profondément et je veux expliquer pourquoi simplement, clairement, pour que les Orlysiens qui nous écoutent comprennent ce qui se joue. Je distingue plusieurs seuils d'alerte. La première alerte est un résultat record qui cache un passif massif. En ouvrant le rapport 5.2, on voit un chiffre énorme de 32,7 millions d'euros d'excédent, toutes sections confondues. On pourrait croire, Monsieur SERRAYE, que la ville roule sur l'or. C'est ce que certains voudraient nous faire croire. Mais quelques pages plus loin, on découvre la vérité une fois qu'on déduit ce qui est déjà engagé, mais pas encore payé, ce que les techniciens appellent le reste à réaliser, le RAR. L'excédent réel tombe à moins de 9 millions d'euros. Et ce n'est pas un détail technique, c'est une habitude de gestion. Depuis des années, on vote des investissements qu'on ne réalise pas dans l'année. En 2025, le taux d'exécution des dépenses d'investissement n'est que de 35 %. Les deux tiers des crédits votés sont repoussés, reportés, amassés. Aucune explication pour ce retard. Manque de moyens, mauvaise anticipation, mauvais choix, IME, etc. On vote des investissements qu'on sait ne pas pouvoir réaliser à temps. Ce n'est pas de la gestion, c'est l'illusion budgétaire. Deuxième alerte, nos impôts servent à financer les années futures. La ville se comporte comme une banque. Et c'est là où je veux attirer votre attention sur un point fondamental, Mesdames et Messieurs les Orlysiens. Les restes à réaliser, ce sont 34,1 millions d'euros, autrement dit de l'argent prélevé, promis à des projets, mais qui dort dans les comptes, parce que la ville n'a pas été capable de dépenser cet argent à temps pour diverses raisons, y compris celle des retards de Rosa Parks, qui ne vous sont pas forcément imputables, mais qui existent. Vous avez dit tout à l'heure que ça devait ouvrir cette année, vous l'avez annoncé et c'est encore marqué sur l'écriteau qu'elle était censée ouvrir en 2024. Et aujourd'hui, on nous parle peut-être de 2027, voire 2028. Donc pardon, dans le détail de l'annexe technique, page 7, on voit que 26,6 millions d'euros de ces restes à réaliser sont des travaux en cours, des écoles, des équipements, des chantiers qui n'avancent pas assez vite ou pas du tout. À cela s'ajoutent les 5,2 millions d'euros de fonds de roulement que la majorité inscrit au budget supplémentaire 2026, sans même dire à quoi cela va servir. Une enveloppe discrétionnaire. Alors, posez-vous la question : à quoi sert l'impôt ? Normalement, l'impôt sert à équilibrer un budget. On prélève ce qu'on dépense dans l'année, c'est le principe. Mais à Orly, on fait autrement. On prélève aujourd'hui pour dépenser demain et même après-demain. La ville se comporte comme une banque. Je n'ai pas dit que vous étiez une banque. J'ai dit : elle se comporte comme une banque, elle prend votre argent, elle le garde en réserve et elle le met de côté pour ne pas avoir à emprunter plus tard. Ce qu'on appelle une surimposition. On vous demande de payer plus que nécessaire aujourd'hui, pour ne pas avoir à assumer les vrais coûts d'investissement au moment

où ils auront lieu, en limitant, mais sans l'empêcher, l'accroissement de la dette. Concrètement, les impôts que vous payez en 2026 servent à financer non seulement les dépenses de 2026 mais aussi une partie des dépenses 2027, 2028, voire au-delà. Je demande à la majorité : est-ce une gestion honnête ? Est-ce transparent ? Troisième alerte : c'est la dette officielle et l'autre, celle qu'on cache. On dit : l'endettement baisse. Nous n'avons pas emprunté en 2025, ce qui est vrai, en apparence. La dette propre de la ville atteint 55,7 millions d'euros fin 2025, contre 57,8 millions d'euros en 2024. Mais voici ce qu'on ne met pas en avant. J'ai lu le rapport 5.3 sur la dette et j'ai découvert des chiffres que la majorité ne crie pas sur les toits. La Ville accorde des garanties d'emprunt pour plus de 115 millions d'euros. Principalement à des bailleurs sociaux. Relisez bien. 115 millions d'euros de dettes garanties, soit plus du double de notre dette propre. Si demain – ce que nous ne souhaitons pas, mais on va y venir plus tard – un de ces organismes est en difficulté, ce n'est pas lui qui paye, c'est la ville, c'est vous, c'est nous. Orly, une ville banque. Bien sûr, Madame la Maire va nous rassurer, va nous conforter que ces garanties d'emprunt sont sans risque ou présentent un risque quasi nul. Si c'est le cas, pourquoi ? Pourquoi les banques qui prêtent à ces organismes demandent-elles à la ville de garantir ces emprunts ? Et ce n'est pas tout. Le rapport 5.3, page 9, détaille les bénéficiaires. Un seul organisme concentre 70, 78 % des garanties, Valophis Habitat, avec 90 millions d'euros de capital restant dû garanti par la Ville, donc 90 millions d'euros sur un seul organisme. C'est un risque de concentration massif et nous n'avons aucun document sur la santé financière de Valophis. Madame la Maire, c'est factuel ce que je dis. Nous votons des garanties d'emprunt sur quelqu'un qui le demande. OK, vous mettez en avant que, si on ne le fait pas – ce qui n'est pas vrai en plus – on n'a pas ce levier des 20 % d'attributions sur lesquels nous pouvons le gérer en stock, alors qu'avant c'était en flux. Donc là, ça devient beaucoup plus compliqué. Mais surtout, aucun de nous ne sait la garantie financière et la stabilité de Valophis. On a vu plusieurs holdings s'écraser. On prend par exemple les Subprimes – je ne fais aucun parallèle, Madame la Maire, mais personne n'avait prévu le Covid et il est arrivé – personne n'avait prévu les Subprimes et elles sont arrivées. Moi, si je n'ai pas les éléments comptables de Valophis, le rapport moral et financier, c'est quand même compliqué de me porter garant sur quelque chose qui peut être en cascade, sur des opérations masquées ou toxiques de l'office que vous-même vous ne pouvez pas voir si on n'a pas ce rapport financier. Donc, nous prenons des garanties pour Valophis. Je n'invente rien, ce sont les documents que vous nous avez transmis, sauf si vous m'informez aujourd'hui que vous m'avez fourni des faux documents, à ce moment-là, c'est autre chose. Mais je me base sur vos documents et jusqu'à présent aucun de nous, sauf peut-être Madame la Maire, puisque vous êtes au conseil d'administration de Valophis. Mais à ce moment-là, il faut nous faire aussi retomber l'information, y compris à vos élus de votre majorité. Bon, j'avance. Par ailleurs, la ville garantit 157 emprunts pour des tiers, contre 9 emprunts directs pour elle-même, 157 lignes de risques à suivre. Votre service financier est-il dimensionné pour cela ? C'est une question que je pose. Ce n'est pas une affirmation. Il n'y a pas d'accusation. Madame la Maire, vous verrez que dans tous les rapports que vous nous donnez, je vous remercie de nous les envoyer dix jours avant. Je comprends certains rires narquois, moqueurs, etc. Vous avez gagné, il n'y a pas de débat. Mais moi, je me tape tous les rapports. Certains membres de votre majorité n'en lisent aucun, puisque ce sont les services qui leur simplifient. Et je suis même prêt à débattre avec n'importe lequel, hormis vous puisque je sais que vous avez étudié la question, au moins de respecter ce travail-là. Et je n'utilise pas ChatGPT parce que ChatGPT n'est pas compétent pour pouvoir faire les analyses profondes là-dessus. Donc je me les tape et j'en retire les éléments qui sont importants à ce que tous les Orlysiens comprennent. Mais de toute façon, quoi qu'il arrive, jusqu'en 2032-2033, vous avez la majorité, à moins que la majorité vole en éclat à un moment

donné. On a vu plein de scénarios catastrophes mais je ne le souhaite pas. Je termine : sur les 157 lignes, la ville garantit aussi des associations, notamment l'Adef Résidences et Aide d'urgence du Val-de-Marne (l'AUVM), pour des montants respectifs de 1,785 million et 1,6 million d'euros. Qui sont ces associations ? Nous avons vu qu'il y avait eu des parois et des connexions, des porosités entre des élus. Je veux bien sûr faire référence à feu Pascal PERRIER, mais on s'est rendu compte que des enfants d'élus, je veux parler par exemple de la fille de Christine JANODET, qui est passé de l'AUVM à l'IME, et d'autres enfants d'élus qui passent d'une passerelle à une autre.

[*Intervention hors micro*]

C'est une réalité, Madame BETTAYEB. Je sais que ça peut être très ennuyeux pour vous, mais c'est une réalité. Non, ce n'est pas choquant. Si ce n'est pas vrai, vous me faites un procès pour diffamation, pour calomnie, etc.

Imène SOUID
Finissez votre intervention.

Philippe BOURIACHI
Je vous dis qu'il est normal.

[*Intervention hors micro*]

Imène SOUID
Nathalie, s'il te plaît.

Philippe BOURIACHI
Au premier tour, on a fait 14 %. Mais non, on ne change rien, puisqu'il y a un rapport. On verra en 2032. Vous savez quoi ? J'avais dit que je n'allais pas me présenter. Vous me donnez envie d'y aller et j'aimerais beaucoup vous affronter en duel là-dessus. Mais, mais vous n'avez pas le courage d'y aller.

Imène SOUID
Monsieur BOURIACHI, finissez.

Philippe BOURIACHI
Merci Madame la Maire. On peut considérer qu'il y a une opacité qui peut poser question et ça, c'est légitime. C'est sûr que les enfants d'élus ont toujours du boulot et pas ceux des autres, n'est-ce pas ?

Imène SOUID
Monsieur BOURIACHI, s'il vous plaît.

Philippe BOURIACHI
Y compris votre gendre qui a été embauché à la mairie.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, pas d'attaque personnelle, on vous l'a déjà dit.

Philippe BOURIACHI
Non, non, ce n'est pas une attaque personnelle.

Imène SOUID
Depuis tout à l'heure, si. On était calme jusqu'à présent, restez dans l'ordre du jour.

Philippe BOURIACHI
Je suis dans l'ordre et dans le rapport.

Imène SOUID
Quand on parle des élus et des enfants d'élus, on n'est pas dans le rapport.

Philippe BOURIACHI
C'est la réalité.

Imène SOUID
Je vous demande de revenir sur le sujet qui nous importe.

Philippe BOURIACHI
Si je suis apostrophé, je réponds.

Imène SOUID
Finissez.

Philippe BOURIACHI
Voilà, tout cela, Madame la Maire, n'apparaît dans aucun ratio et de désendettement officiel. C'est comme si on cachait une partie de la montagne sous l'eau. Il nous faut prier pour qu'aucun de ces risques, même infimes, ne se transforme. Je ne suis pas voyant. Personne n'a vu l'histoire du Covid, personne n'a vu les Subprimes. Quatrième alerte : notre capacité à investir se réduit ou pas. L'épargne brute, ce qui reste dans nos caisses après avoir payé les dépenses courantes, a chuté de 19 % entre 2024 et 2025. Mais voilà que l'annexe technique du budget supplémentaire, page 17, révèle un chiffre que vous ne nous avez pas communiqué dans le rapport synthétique : l'autofinancement prévisionnel pour 2026 est de 10 351 110 €. C'est 37 de plus que l'épargne brute réalisée en 2025. D'où vient cet argent magique ? Il y a une contradiction majeure. Alors, je pose la question : comment pouvez-vous passer de 7,5 millions d'épargne réelle en 2025 à plus de 10 millions prévus en 2026 ? Soyez claire sur cette information, surtout quand vous annoncez par ailleurs une baisse de dotation de l'État de plus de 2 millions d'euros, notamment la suppression totale de la DCRTP, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, -7 105 020 €. D'ailleurs, je dois vous avouer que c'est bien la preuve de l'absence de sens politique de cette majorité qui se contente d'apparaître comme une bonne gestionnaire, mais reste sans réaction devant les faits dont la portée politique lui échappe.

Imène SOUID
S'il vous plaît, faites court.

Philippe BOURIACHI
On n'est pas limité. Je suis désolé, mais non.

Imène SOUID
Le règlement intérieur peut être revu. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Mais non, je ne peux pas faire court.

Imène SOUID
C'est ce que je vous ai demandé dès le départ. On n'a pas mis de temps, mais le règlement interne peut être revu, je vous rappelle.

Philippe BOURIACHI
Pas sur ça.

Imène SOUID
Ah si, on peut, on peut revoir son temps de parole.

Philippe BOURIACHI
C'est le règlement intérieur et c'est la loi. Ni le budget ni sur le budget rectificatif. Nous sommes dans le budget rectificatif. Oui, je finis. Mais ne m'interrompez pas.

Imène SOUID
Finissez.

Philippe BOURIACHI
Ne m'interrompez pas et on va gagner du temps. Bien sûr que je vais finir. Pour les membres du Conseil municipal et les Orlysiens qui ne savent pas, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est une dotation financière de l'État français, créée en 2010 pour compenser le manque à gagner pour les communes au profit des industries, et souvent pauvres, après la suppression de la taxe professionnelle en garantissant la neutralité financière de cette réforme. La contribution économique territoriale, l'impôt qui a remplacé la taxe professionnelle, a avantagé les territoires tertiaires comme les Hauts-de-Seine. Les villes industrielles ont obtenu de l'État qu'il garantisse le même niveau de ressources en créant cette DCRTP, qui n'est donc pas une subvention mais une dotation. En 2026, ce montant a été raboté d'environ un tiers. Mais que font la maire et sa majorité ? Ils en font le constat impuissant, alors que nous aurions pour principe de contester ce rabotage devant le tribunal administratif – et j'espère jusqu'au Conseil d'État – car cela est une rupture de l'engagement de l'État à ne pas pénaliser les communes industrielles. C'est grave, puisque la ville nous informe également de la compensation de l'exonération de la base fiscale industrielle, -508 392 €. Ce sont vos chiffres, en présentant les choses comme si elles étaient une fatalité. Cinquième alerte : la promesse de ne pas augmenter les impôts. Est-ce un mirage ? Madame la Maire, vous avez écrit noir sur blanc, page 1 du budget primitif 2026, stabilité des taux de fiscalité. Vous vous engagez à ne pas augmenter les taux ? Très bien. Mais les Orlysiens doivent comprendre une chose : la taxe foncière que vous payez chaque année, c'est le produit de deux choses, le taux voté par la commune et les bases

cadastrales valeurs locatives révisées par l'État sur la base de l'inflation. Pour bien mesurer la hausse mécanique des bases de taxe foncière du fait de la seule inflation, il faut savoir qu'entre 2020 et 2025, les bases de taxes foncières ont augmenté automatiquement de 18 %. Ces bases augmentent donc automatiquement avec l'inflation. C'est la loi, ce n'est pas de votre ressort, personne ne peut vous le reprocher ou vous faire ce grief. Le taux d'inflation retenu est un indice de prix de la consommation harmonisé, le fameux IPCH du mois de novembre de l'année précédente. Or, l'INSEE vient de publier le 12 juin 2026 les chiffres définitifs de l'inflation pour mai 2026. L'IPCH atteint 2,8 % sur un an. C'est un chiffre officiel et définitif. Rien ne permet d'affirmer que l'IPCH de novembre 2026 redescendra en dessous de 2 %. Les prix de l'énergie restent élevés. Les familles orlysiennes le vivent chaque jour à la pompe et sur les factures de gaz. Ainsi, les bases foncières vont très probablement augmenter de plus de 2 % en 2027, après 0,79 en 2025 et 1,68, mécaniquement, sans aucun vote du conseil. Donc, pour que la promesse de ne pas augmenter les impôts, il faudrait que la majorité baisse le taux dû, à concurrence pour absorber les hausses de base. Est-ce prévu dans le budget supplémentaire, qui aurait pu prendre en compte l'impact du prix de l'énergie, hors les Orlysiens et leur pouvoir d'achat ? Non, pas une ligne, pas une proposition. Alors, je le dis clairement, la promesse est trompeuse. Les Orlysiens payeront plus de taxe foncière en 2026, même sans augmentation des taux, parce que l'inflation fera le travail à la place de la majorité. Alors, permettez-moi une image de circonstance, Madame la Maire, pour que chacun comprenne bien le mécanisme. Se vanter de ne pas augmenter le taux de taxe foncière en pleine inflation, c'est exactement comme se vanter de ne pas allumer le chauffage en pleine canicule. Ce n'est ni un effort, ni un sacrifice, ni une prouesse technique. C'est juste l'attitude la plus neutre, la plus confortable et la plus paresseuse qui soit. De même qu'en période de canicule, on cherche à faire baisser la température, en période d'inflation, les bases augmentent toutes seules. Il faut baisser les taux pour que les impôts des Orlysiens n'augmentent pas puisque si les taux augmentent, vous avez plus de recettes qui ne sont pas prévues. Le vrai courage politique, c'est de ne pas laisser faire l'inflation. Le vrai courage politique, c'est de baisser les taux pour compenser la hausse automatique des bases. Mais vous ne l'avez pas fait. Vous, vous laissez croire à la population que vous êtes soucieuse de leur pouvoir d'achat. Alors que dans les faits, en ne baissant pas les taux, vous laissez l'inflation trouver leur poche et remplir les caisses de la ville, en raison même des montants anormalement élevés du reste à réaliser, qui montrent l'incapacité de réaliser les projets budgétés et votés. Une gestion saine et juste exigerait un relâchement de la pression fiscale, car la population n'a pas vocation à alimenter le bilan d'une ville banque. Sixième et dernière alerte : un budget supplémentaire illisible et une annexe technique vide. Regardons ce budget supplémentaire 2026. Il affiche 56 millions d'euros. Quand on le décortique, les crédits réellement nouveaux pour 2026 représentent moins de 136 000 €. J'ai pris la peine de lire l'annexe technique, plus de 110 pages, et j'ai découvert trois choses accablantes. Premièrement, les tableaux qui devaient détailler, projet par projet, les 24 millions d'euros d'opérations d'équipement sont complètement vides. Page 30 à 32, zéro ligne, zéro détail. On nous demande de voter 24 millions d'euros sans savoir précisément à quoi ils vont servir. C'est une entorse grave à la transparence. Deuxièmement, le fonds de roulement de 5,2 millions d'euros n'est ventilé nulle part. On ne sait pas quel projet il financera. C'est une enveloppe discrétionnaire que la majorité pourra dépenser sans contrôle. Troisièmement, l'opération d'ordre de 10 millions d'euros pour Jean-Moulin est une écriture purement comptable qui gonfle artificiellement le volume du budget sans aucune dépense réelle. Pourquoi gonfler ce budget de 10 millions d'euros fictifs ? Ce que je demande est simple et j'en ai quasiment fini, Madame la Maire. Je ne viens pas ici vous dire que rien ne va. Je viens dire que les risques sont sous-estimés et la communication financière est orientée.

Les Orlysiens ont le droit de savoir où va leur argent. Ils ont le droit de comprendre pourquoi on les surimpose. Ils ont le droit de savoir que la valeur taxe foncière va augmenter mécaniquement, même si on leur promet le contraire. Alors, voici mes questions concrètes et j'en terminerai là-dessus. Et j'attends les réponses claires si possible aujourd'hui, ou vous pouvez bien sûr me les faire parvenir par réponse plus tard. Première question : pourquoi l'autofinancement prévisionnel 2026 est-il de 10,35 millions d'euros, en hausse de 37 % par rapport à 2025, alors que les dotations de l'État baissent de 2 millions d'euros ? C'est vous qui nous l'avez dit, Madame la Maire. Deuxième question : pouvez-vous nous remettre avant le vote un tableau détaillé, projet par projet, des 24 millions d'euros d'opérations d'équipement ? Je suppose que non. Troisième question : pourquoi 70 % des garanties d'emprunts sont-elles concentrées sur Valophis Habitat ? Pouvez-vous nous remettre les rapports financiers de Valophis, par exemple, puisque vous, en tant que membre du conseil d'administration, vous êtes censée les avoir ? Quatrième question : qui sont les associations Adef Résidences et Aide d'urgence Val-de-Marne et sur quelle base leur avez-vous accordé leur garantie d'emprunt ? Cinquième question : allez-vous baisser les taux de la taxe foncière pour compenser la hausse automatique de la base liée à l'inflation ? Sixième question : pourquoi les tableaux de détail des opérations d'équipement sont vides dans l'annexe technique ? En conclusion, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas là pour faire de la petite politique. Nous sommes là pour contrôler, pour alerter, pour proposer. Les chiffres que j'ai cités sont publics, ils sont dans vos rapports. Je ne les ai pas inventés. L'INSEE nous confirme ce matin même que l'inflation reste élevée. Les Orlysiens le vivent chaque jour et pendant ce temps, la ville continue à prélever et à accumuler le reste à réaliser, à garantir des dettes pour 115 millions d'euros, sans nous dire ce qui se passerait en cas de défaut. Je ne voterai donc pas ces documents en l'état, parce qu'ils ne disent pas la vérité, parce qu'ils ne cochent pas ce qu'ils révèlent, parce que la transparence n'est pas une option, c'est une obligation. Je vous remercie pour mon intervention.

Imène SOUID
Merci Monsieur BOURIACHI, essayez quand même de faire un peu plus court pour les prochaines interventions, s'il vous plaît. Merci beaucoup. Monsieur Thierry ATLAN.

Thierry ATLAN
Est-ce que ce budget 2026 supplémentaire, il est intéressant pour retrouver l'argument que je vous avais donné tout à l'heure ? C'est-à-dire que ce qui est aussi fondamental, en tout cas dans les recettes, ce sont les pertes. Il y a 825 000 € de non-compensation de la taxe foncière. De même, il y a la même somme de la dotation pour la taxe professionnelle. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est la baisse de base qu'on avait vue en mai. Donc ça fait beaucoup de pertes d'argent. Après, la bonne chose à voir, c'est aussi les dépenses prévisionnelles positives sur le personnel, de 500 000 € en cas d'augmentation d'inflation et d'ajustement indiciaire par l'État. Évidemment, le projet de la ferme n'est pas oublié, ce qui est inscrit dans ce budget c'est quand même un projet nouveau et innovant.

Imène SOUID
Merci, Monsieur ATLAN. Alors, je ne vais pas répondre à toutes vos questions une par une. Je pense que le débat a été assez long. En tout cas, vous écouter a été assez long, Monsieur BOURIACHI. Juste deux choses. Les comptes de Valophis sont publics, donc vous pouvez accéder aux comptes administratifs, aux éléments financiers quand vous le voulez. En plus, je crois que vous avez quelques affinités avec la majorité actuelle, donc je pense que vous arriverez à obtenir

les éléments peut-être aisément. Ça, c'est le premier sujet. Concernant les chiffres, alors vous nous faites à chaque fois un cours et une formation à l'écrit, parce que vous essayez de former, je pense, les Orlysiens au budget administratif, mais je crois que vous avez encore des formations à avoir sur la gestion d'une ville et le budget d'une ville, parce que vous dites quand même beaucoup de bêtises et de sottises. Sur les 10 millions, elle s'explique très facilement, c'est l'excédent et le report d'excédent qu'on a validé tout à l'heure sur les résultats de 2025, qu'on a reportés sur 2026. C'est-ce qui nous permet d'avoir cet excédent, en partie. Mais il y a plusieurs choses comme ça dans ce que vous évoquez qui sont assez ubuesques. Sur l'impôt, oui, la démago, c'est facile, mais quand on a des baisses de dotations et on a un projet politique qui a été validé par les Orlysiens sur des investissements conséquents que nous portons, que nous voulons mettre en place et que nous souhaitons développer dans l'intérêt et l'amélioration du cadre de vie des Orlysiens. Non, malheureusement, nous ne sommes pas en capacité de baisser, mais nous avons fait le choix de ne pas augmenter ce taux qui aurait pu être augmenté et que d'autres augmentent. Mais aujourd'hui, nous faisons ce choix, parce que nous avons conscience des difficultés de nos populations. Mais ne pas prendre en compte l'inflation, alors que tout le monde subit cette inflation et la ville en premier lieu, ça s'appelle de la démagogie. Mais ça, ça n'engage que vous et ça ne parle que de vous. Après, je vous demanderai, aujourd'hui et pour tous les prochains conseils municipaux, de ne plus jamais prononcer ou évoquer, interpeller des noms de personnes qui n'ont rien à voir avec les débats et les rapports qui vous sont présentés à l'ordre du jour. L'individualité n'a pas lieu dans le Conseil municipal. Vous pouvez faire autant de généralités, mais vous n'avez pas à citer le nom de qui que ce soit au sein de ce Conseil municipal, nous ne le faisons pas. Et la prochaine fois que vous le ferez, je vous interromprai et je vous demanderai de sortir ou je ferai une interruption de séance. Je vous le dis tout de suite. Nous interromprons et nous re-convoquerons le Conseil municipal et vous pourrez faire ce que vous souhaiterez. Mais en tout cas, vous n'avez pas à citer de noms de personnes au sein de cette assemblée. Je vous remercie de votre respect des débats au sein de ce Conseil municipal, s'il vous plaît. Vous arrêtez avec ça. Vous retournez encore dans vos déboires et vos défauts. On pensait collectivement que vous aviez mûri, que vous aviez retenu les leçons de cette campagne. On s'aperçoit bien que vous ne changez pas. Les Orlysiens seront bien conscients de votre manque, encore et toujours. Merci d'en tenir compte pour les prochains échanges et débats. Des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX. Essayons de ne pas redire, s'il vous plaît, ou de reposer les mêmes questions que ce qu'a déjà évoqué Monsieur BOURIACHI. Merci.

Magalie TRARIEUX
Alors, je vous remercie, Madame la Maire. Après, quand même, je vais rappeler qu'on est toutes et tous élus de la République, quel que soit le score qu'on ait eu aux élections municipales, qu'il y a des Orlysiens et des Orlysiens qui ont aussi plébiscité nos programmes et nos propositions, qu'ici, on est là pour débattre. C'est le budget, c'est important et je trouve qu'on doit aussi, entre nous, s'écouter, se respecter, et ça vaut pour tout le monde. Et puis, le droit au débat, il est important. Et décortiquer le budget c'est essentiel. Et se former au sein du Conseil municipal, je pense que c'est aussi essentiel.

Imène SOUID
Tout à fait. C'est pour ça, si vous me permettez juste cette petite réponse, que le débat est ouvert. Mais ce que je vous demande juste, c'est de ne pas répéter les mêmes questions.

Magalie TRARIEUX

Mais n'en doutez pas. Et je n'ai pas besoin de ce genre de conseils, puisque depuis le début du Conseil municipal, j'ai sauté des questions que mes collègues avaient déjà abordées. Alors, c'est vraiment une question qui n'est pas dérisoire, mais c'est un petit point. Dans les chapitres 20 et 204 du budget supplémentaire, il y a écrit : immobilisations incorporelles et subventions d'équipement, 357 450 €, qui correspondent à des études et notamment l'étude pour le projet de la ferme urbaine pour 275 000 €. C'est assez conséquent. On verra le résultat de cette étude. Mais je crois que le terrain sur lequel on prévoit de construire la ferme urbaine n'est pas un terrain qui a un passé très sain, dans le sens de ce qu'il y a sous nos pieds. Mais, voilà le coût de 175 000 € et deux autres études pour la réhabilitation du centre culturel et celle du Château Méliès. De quel cabinet s'agit-il ? Est-ce que c'est le même cabinet ? Et quels cabinets vont se charger de ces trois études ? Et je pointerai en particulier celle de la ferme urbaine.

Imène SOUID
Sur l'étude de la ferme urbaine, on est déjà en cours, puisqu'on a un travail qui a été entamé justement pour voir la faisabilité du projet, avant, sur cet espace. Et il y a des études complémentaires qui doivent être réalisées. Et c'est pour ça qu'il y a ce montant, justement sur cette question des terres, entre autres, qui est un sujet bien sûr primordial et crucial, mais aujourd'hui nous avons eu la confirmation que nous pouvions. Mais après, il faut savoir quel type de production, quel type de plantation, etc. Et on a besoin d'études complémentaires en plus de tout le reste, parce que c'est un projet global concernant cette ferme. Il y a aussi un parc urbain qui sera construit sur une partie de la parcelle. Concernant les deux réhabilitations et donc les études, elles n'ont pas encore été lancées. Je ne peux pas vous donner le nom des cabinets qui nous accompagneront sur ces deux études à ce stade.

Magalie TRARIEUX
Alors, du coup, est-ce que vous pouvez nous communiquer ce qui a été publié aujourd'hui, qui indique que l'on pourra réaliser le projet de ferme urbaine, nous le communiquer ?

Imène SOUID
On vous donnera les éléments une fois qu'on aura le dossier complet avec tous les éléments techniques. Il y a plusieurs choix qui sont proposés aujourd'hui, et on a besoin d'études complémentaires pour décider du type de choix. Et nous partagerons après tout ça avec l'ensemble du Conseil municipal, bien entendu. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BAGÉ.

Jinny BAGÉ
Merci. Bonjour tout le monde. Très rapidement, juste une intervention politique pour qu'on ne puisse pas partir d'ici et laisser des informations qui ne seraient pas tout à fait vraies à l'esprit des Orlysiennes et Orlysiens. Quand j'entends dire que la ville se porte garant pour un certain nombre de constructions sur la ville, c'est tout à fait normal. C'est quelque chose qui se fait partout. Et comme l'a dit Madame la Maire, c'est principalement pour des bâtiments sociaux. Il n'y a absolument pas à laisser croire que ce serait une mauvaise gestion ou ça mettrait la ville en difficulté. Bien évidemment, le bailleur principal sur la ville et le Val-de-Marne, c'est Valophis. Comme l'a dit Madame la Maire, les comptes de Valophis sont publics et accessibles pour tous les citoyens, Orlysiennes et Orlysiens. Par ailleurs, il y a autre chose qui a été cité et qui, je pense, ne doit pas rester dans le flou, c'est le reste à réaliser. Madame la Maire a très bien précisé que ça concerne principalement le groupe scolaire Rosa Parks. Effectivement, il y a des entreprises

qui ne répondent pas, dans le sens où elles ne sont pas fiables, viables financièrement et elles périclitent. Ces entreprises-là, ce n'est pas du fait de la mairie, c'est du fait simplement du fonctionnement de ces entreprises et on se retrouve victime de cette réalité-là. Je pense qu'il faut éviter qu'on dise des choses qui laissent à croire qu'il y aurait une mauvaise gestion et des choix qui seraient mauvais de la part de la municipalité...

[*intervention hors micro*]

Eh bien oui, on ne gère pas les entreprises. Il y a un appel à projets, il y a un appel d'offres.

Imène SOUID
S'il vous plaît. Laissez-le finir.

Jinny BAGÉ
On est tributaire des réalités des entreprises. Donc, je pense qu'il faut aussi qu'on soit respectueux des deux côtés. J'entends bien qu'effectivement, vous travaillez vos dossiers, personne ici ne le met en cause. Mais je pense qu'il faut éviter aussi de dire des choses qui ne sont pas tout à fait vraies.

Imène SOUID
Merci, Monsieur BAGÉ. Il n'y a plus de questions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue
5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union populaire – La France Insoumise et Philippe BOURIACHI
2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5–5 Fixation des Tarifs 2027 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Imène SOUID
Le rapport concerne la fixation des tarifs 2027 de la taxe locale sur la publicité extérieure. On vous propose d'avoir les mêmes tarifs qui sont appliqués, à savoir les maximums avec la revalorisation au taux de croissance de + 0,9 %. Vous avez le détail dans le tableau. Pour rappel, il est attendu, chaque année, une recette d'à peu près 30 000 € sur cette taxe. Y-a-t-il des demandes ? Oui, Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS
Madame la Maire, juste une petite question. Je me suis aperçu que les tarifs pratiqués étaient liés à la strate supérieure et je voulais savoir si c'était lié au fait que nous appartenions à l'EPT.

Imène SOUID
Je crois que c'est ça. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–6 Fixation des Tarifs 2027 de la taxe de séjour.

Imène SOUID
Le rapport concerne la fixation des tarifs 2027 de la taxe de séjour. Là, idem, je vous propose de continuer à appliquer les taux maximums avec la revalorisation de 0,9 %. Y-a-t-il des demandes d'information ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS
Oui, Madame la Maire. Donc la taxe de séjour a triplé en cinq ans. C'est important et je voulais savoir s'il y avait une feuille de route sur les investissements que nous pouvions faire dans ce domaine pour tout ce qui touche à l'aspect touristique de la ville.

Imène SOUID
On le flèche essentiellement sur le cadre de vie, puisque c'est pour l'accueil éventuel de touristes de passage. On est surtout sur l'amélioration du cadre de vie des Orlysiens. C'est dans le budget, sur tout ce qui est développement du cadre de vie et les projets culturels aussi, puisqu'on accueille des hors Orlysiens au centre culturel ou sur des événements qui sont ouverts à tout le monde. On a ces deux options, en général, qui sont déployées sur ces sommes-là, mais non fléchées préalablement. D'autres demandes d'intervention ? Non, je propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–7 Adoption du Compte Administratif, du Compte de gestion et affectation des résultats du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly – Exercice 2025.

Stéphanie BARRÉ
Bonsoir. C'est l'adoption du compte administratif et du compte de gestion du CMPP d'Orly et de l'affectation et de la reprise des résultats pour l'exercice 2025. Le Conseil municipal doit arrêter le compte administratif du CMPP et de manière concomitante, est soumis au vote du Conseil municipal le compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif et le compte de gestion seront, après leur vote, transmis à l'Autorité de tarification, l'Agence Régionale de Santé, pour approbation, puis affectation définitive des résultats. Ainsi, le résultat d'exploitation arrêté au compte administratif 2025 pourra être corrigé selon les directives de l'ARS. Dans un tel cas, une seconde délibération sera proposée au Conseil municipal afin de respecter la décision d'affectation de l'ARS. Pour rappel, depuis l'exercice 2024, le budget du CMPP est géré en EPRD et dorénavant, l'ARS verse à la ville une redevance annuelle définie chaque année en fonction de l'activité du centre. Et ce n'est plus une tarification à l'acte comme historiquement. À l'issue de l'exécution budgétaire 2025, le résultat de fonctionnement est arrêté à un excédent de 67 331,81 €, et le résultat d'investissement est arrêté à un déficit de 1 106,66 €. Je vais vous détailler brièvement la section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2025 à 884 973,60 €, contre 768 334,27 € en 2023, soit une augmentation de 15,18 % qui est principalement due à l'augmentation de la masse salariale, pour une somme supplémentaire en un an de près de 117 000 €. Dans ces dépenses de fonctionnement, vous avez les dépenses de fournitures que je ne détaille pas. Le gros des dépenses correspond aux dépenses de personnel. Elles sont passées de 768 146,93 € à 861 739,47 €, soit une augmentation

de plus de 12 %, l'ensemble des postes au CMPP ayant été pourvus en 2025, contrairement à 2024, ce qui explique l'écart. Enfin, vous avez le groupe 3 sur les dépenses de structure, entretien, maintenance, dotation aux amortissements, qui sont stables. S'agissant des recettes de fonctionnement, c'est principalement la redevance annuelle de l'ARS. Elle s'élève à 1 051 901,05 €, contre 1 484 979,15 € en 2024, puisque l'année dernière, l'ARS avait versé une redevance plus importante pour couvrir des déficits antérieurs. Après rapprochement des bilans de l'exécution budgétaire 2025, il est noté la parfaite concordance entre le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion présenté par Monsieur le trésorier principal d'Orly. Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2025 du CMPP soumis au Conseil municipal.

Imène SOUID
Merci, Madame BARRÉ. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Oui. Rapidement, pour se réjouir du fait que les postes sont maintenant pourvus, que le CMPP est doté de plus de personnel, en sachant que les questions de santé mentale à tout âge et avec ces services-là de proximité sont hyper importants. Peut-être regarder à l'avenir, dans quelques mois, faire un petit bilan de l'impact que ça a sur les listes d'attente de toutes les personnes qui demandent à bénéficier de ces soins-là et de ces suivis-là.

Stéphanie BARRÉ
Je vous remercie. Oui, effectivement, on fait régulièrement un point justement sur, à la fois la typologie des patients reçus au CMPP, pris en charge en termes d'âge, de tranche d'âge ou de pathologie, à grosses mailles évidemment. Je vais noter sur la question de la file d'attente, on a aussi de l'information sur la réduction des délais, et c'est en particulier dû au gros travail qui est fait par l'assistante médico-sociale, l'assistante sociale qui reçoit les familles en lien avec le médecin directeur et le médecin psychiatre qui est présent sur la structure pour justement prioriser et adresser les patients qui peuvent être pris en charge, soit dans d'autres structures, soit un peu plus urgemment au CMPP. Il y a une souplesse et une capacité d'adaptation dans la structure qui est aujourd'hui reconnue.

Imène SOUID
Merci. D'autres demandes d'intervention ? Il faut que je sorte. et Monsieur CHAZOTTES va reprendre la présidence.

– Adoption du Compte Administratif

21h02 : Présidence de la séance de Monsieur Jean-François CHAZOTTES

Jean-François CHAZOTTES
Bien, nous allons procéder au vote.

Adopté à l'unanimité
Madame la Maire a quitté la séance lors du vote, Monsieur Jean-François CHAZOTTES assure la présidence de séance

21h03 : Présidence de la séance de Madame Imène SOUID

– Adoption du Compte de gestion

Imène SOUID
Ensuite, il s'agit du vote concernant le compte de gestion,

Adopté à l'unanimité

– Affectation des résultats

Imène SOUID
Enfin, reste l'affectation des résultats.

Adopté à l'unanimité

5–8 Approbation de la convention attributive de subventions pour la dotation politique de la ville (DPV) 2026.

Jérémy SOUDEER
Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. L'article 172 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de Finances pour 2009 a instauré les fondements de ce qui est aujourd'hui la dotation politique de la ville, un dispositif solidaire financier destiné aux communes confrontées à des défis urbains et sociaux majeurs. Pour bénéficier de ce soutien, une municipalité doit répondre aux trois conditions cumulatives suivantes : être engagée dans une convention de renouvellement urbain avec l'ANRU ; présenter une concentration de population en quartiers prioritaires de la ville QPV supérieure à 15 % ; être éligible à la dotation de solidarité urbaine DSU. La ville d'Orly remplit pleinement ces exigences réglementaires, puisque 25 % de ses habitants résident en zone QPV et qu'elle bénéficie des dispositifs de soutien aux communes défavorisées. Cette éligibilité permet à la commune de mobiliser des subventions pour financer ses projets d'aménagement et de développement visant à corriger les dysfonctionnements territoriaux et à renforcer la cohésion sociale au sein de ces quartiers. À ce titre, en 2026, l'État attribue une subvention de 922 193 € au titre de la DPV à la Ville d'Orly pour les projets suivants. Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de la Maison des projets et du développement durable : octroi d'une subvention d'un montant de 488 996 € pour une dépense prévisionnelle de 1 955 985 € hors taxes, correspondant à un taux de subvention de 25 %. Création d'une aire de jeux inclusive au Parc des Saules, quartier QPV : octroi d'une subvention d'un montant de 166 667 € pour une dépense prévisionnelle de 208 333 € hors taxes, correspondant à un taux de subvention de 80 %. Travaux de rénovation énergétique et d'amélioration du cadre de vie des écoles situées en QPV : octroi d'une subvention d'un montant de 137 609 € pour une dépense prévisionnelle de 246 744 € hors taxes, correspondant à un taux de subvention de 56 %. Acquisition de matériel pour la cuisine centrale municipale : octroi d'une subvention d'un montant de 96 620 € pour une dépense prévisionnelle de 120 775 € hors taxes, correspondant à un taux de subvention de 80 %. Acquisition d'équipement pour le service de police municipale : octroi d'une subvention d'un montant de 16 694 € pour une dépense prévisionnelle de 20 868,63 € hors taxes, correspondant à un taux de subvention de 80 %. Installation de fontaines pour renforcer les îlots de fraîcheur

et le cadre de vie : octroi d'une subvention d'un montant de 15 607 € pour une dépense prévisionnelle de 31 213 € hors taxes, correspondant à un taux de subvention de 50 %. En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver la convention attributive de subventions pour la DPV, autoriser Madame la Maire à signer cette convention et tous les avenants éventuels.

Imène SOUID
Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI

Philippe BOURIACHI
Alors là, j'espère que vous allez m'accorder du temps parce que j'en ai pour 20 minutes. Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle. Il y a cinq questions. Quels types de travaux et quid des CEE? Est-ce qu'on récupère du CEE là-dessus *via* le Sipperec et combien seront valorisés ? Du coup, ça pourra nous faire redescendre. C'est pour ça, c'est juste une question et je peux comprendre qu'on n'ait pas la réponse tout de suite. Alors, création d'aires de jeux inclusifs au parc des Saules : quels types de jeux ? Si on a les réponses, Mazal Tov. Si on ne les a pas, on les a plus tard, tout va bien. Travaux de rénovation énergétique et d'amélioration du cadre de vie des écoles situées en QPV : quelles sont les écoles et quelle est la nature des travaux ? Et à nouveau, quid des CEE ? Acquisition de matériel pour la cuisine centrale municipale : quel type de matériel ? Acquisition d'équipement pour le service de police municipale : quel type d'équipement ? Installation de fontaines pour renforcer les îlots de fraîcheur et dans le cadre de vie : où précisément ? Et les fontaines, est-ce que ce sont des fontaines rafraîchissantes ou est-ce qu'on en parle de fontaines où on peut boire l'eau potable ? Voilà. Et est-ce que du coup il y a un entretien sur les filtres pour éviter toute contamination de bactéries ? Merci.

Imène SOUID
Je vais apporter les réponses. Concernant les CEE, je n'en ai aucune idée. Je ne sais pas si on aura les éléments parce que ça dépendra, je pense, des travaux réalisés à terme. Là, il s'agit de demandes de subventions sur un projet global où fait une estimation, on n'a pas le détail, d'où le fait que nous n'avons pas exactement les types de jeux qui seront proposés, puisque l'idée, c'est de faire aussi travailler les conseils de quartier, puisque ce sont des projets qui seront amenés à être travaillés au sein des conseils de quartier. En tout cas, c'est ce que je souhaite. L'autre question sur les écoles, ça concerne les groupes scolaires : l'école élémentaire Paul-Eluard, l'école élémentaire Joliot-Curie, l'école élémentaire Romain-Rolland B et l'école maternelle Romain-Rolland. Le programme se concentre sur l'isolation thermique et l'étanchéité. Il est prévu de réaliser l'isolation par l'intérieur du deuxième étage de l'école Joliot-Curie B. Pour les écoles Romain-Rolland maternelle et élémentaire B, les travaux portent sur la réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses, incluant la pose de nouveaux isolants. L'acquisition d'équipements techniques. Il est prévu l'acquisition et la pose de rideaux occultants et obscurcissants conformes aux normes de sécurité incendie. Ces équipements permettront de mieux réguler la lumière et la chaleur dans les classes. Par ailleurs, des travaux d'étanchéité incluent l'achat de nouveaux chéneaux en plomb et de couvertines pour assurer la protection durable des bâtiments. Pour la cuisine centrale, c'est l'acquisition d'équipements techniques. Il y a les travaux de raccordement nécessaires à l'installation de nouveaux équipements, notamment pour l'électricité et la plomberie, d'intégrer de nouvelles machines dans la chaîne de production actuelle sans interrompre le service, ainsi que l'achat de matériel de cuisine professionnel. Il est prévu, entre autres, d'acquérir un bloc de cuisson haute performance

comprenant des sauteuses multifonctions et des tables de travail adaptées. Et sur l'équipement de la police municipale, l'achat de matériel spécifique pour la protection et la formation Les équipements de protection, ce sont notamment des boucliers balistiques pour sécuriser les interventions sensibles. Pour la partie prévention, un pack professionnel de formation aux premiers secours et du matériel pédagogique pour l'éducation routière, pistes routières, vélos, casques, qui sont des missions développées dans les établissements scolaires, entre autres. Et sur les îlots de fraîcheur, le projet prévoit le déploiement de quatre fontaines à eau potable réparties. Ce sont des fontaines à eau potable sur la commune, principalement sur le quartier Est et ses abords, square Maryse Bastié, Parc des Saules, square Alfred de Musset et marché du centre ancien. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Vraiment très court. On fait bien une demande de subvention avec un certain montant parce que nous, on a déjà défini un montant suite à des devis. C'est pour ça que je n'ai pas compris que...

Imène SOUID
C'est une estimation.

Philippe BOURIACHI
Ah, une estimation. D'accord. J'ai cru mal comprendre mais vous parliez d'un bouclier balistique ?

Imène SOUID
Je crois que c'est ça, mais je ne suis pas sûre, parce que je crois qu'on n'a pas validé.

Philippe BOURIACHI
Il y a une différence. Il y a des boucliers d'intervention de voie publique, de maintien de l'ordre public et bouclier balistique, c'est autre chose.

Imène SOUID
Non, parce que ce n'était pas prévu. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Je ne vais pas répéter, j'ai déjà eu certaines réponses. Tout d'abord sur la rénovation énergétique de la Maison des projets. Qu'est-ce qui est prévu ? Quel usage est prévu pour la Maison des projets, pour justement la mettre en priorité de rénovation énergétique ? Pourquoi ne pas avoir pensé à rénover sur le plan énergétique, le forum Saint Exupéry, qui permettrait aux jeunes et aux moins jeunes d'être au frais, au cœur de leur quartier, dans un lieu qui concentre à juste titre beaucoup de jeunesse. Enfin, à juste titre, dans le sens où il fait bon y vivre. Je pose toutes mes questions ?

Imène SOUID
Je vais répondre à celles-là. Déjà, concernant Saint Exupéry, il a vocation à être démoli – je vous le rappelle – dans le projet porté dans le cadre de l'ANRU. Donc, c'est pour ça qu'aller rénover un bâtiment qui va être démoli, ce n'est pas forcément le plus judicieux et le plus sage comme choix de rénovation. Ensuite, pourquoi la Maison des projets ? Parce que la Maison des Projets

accueille aussi la RIVED et c'est en partenariat avec la RIVED, puisque leurs locaux professionnels sont là-bas. On a cette rénovation pour leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions au sein de cette Maison des projets. Il est prévu d'installer des équipements modernes, un raccordement à la géothermie entre autres, et une synthèse de pilotage automatique de chauffage. Un ascenseur sera également acquis et installé pour que chaque étage soit enfin accessible aux personnes à mobilité réduite. Et une partie des travaux sont bien sûr aussi subventionnés par la RIVED. C'est aussi pour ça.

Magalie TRARIEUX
Sur l'aire de jeux inclusive au parc des Saules, dans le rapport, il est indiqué que c'est pour remplacer une aire de jeux vétuste. Je n'arrive pas à la localiser. Bon, ça va être travaillé au sein des conseils de quartier, il n'y a pas d'entreprise déjà déterminée, donc de quelle aire vétuste...

Imène SOUID
C'est celle qui est juste derrière Chandigarh, à l'arrière.

Magalie TRARIEUX
OK, d'accord, c'est bon. Alors, sur la rénovation énergétique et cadre de vie des écoles en QPV, je ne peux que saluer la rénovation énergétique des écoles que vous avez citées. Les rideaux occultants, par contre ? Vous venez de dire à quoi ça sert de rénover un bâtiment qui est voué à la destruction. Pourquoi est-ce que l'école Marcel Cachin demande dans les travaux depuis au moins 10 ans, de rénover les fenêtres qui ne ferment plus, les rideaux qui sont cassés. En tout cas, des rideaux occultants, un minimum de confort pour ce groupe scolaire qui est quand même en plus énorme...

Imène SOUID
Tout d'abord parce qu'on ne peut pas faire tous les groupes scolaires sur une année. On est obligé de faire des choix et de faire un plan d'investissement et justement, comme on ne sait pas quel sera exactement le devenir de Marcel Cachin à ce jour, nous avons plutôt privilégié les écoles que nous étions sûrs de préserver, qu'elles ne bougeraient pas dans un premier temps. Et bien sûr, si l'école était amenée à ne pas être démolie, des aménagements seraient réalisés. Mais aujourd'hui, nous sommes sur un questionnement et il est plutôt question de la démolir.

Magalie TRARIEUX
Pour la police municipale, vous avez répondu. Par contre, dans les objectifs, dans le rapport, il était écrit : sécurisation des établissements scolaires. Alors, du coup, là, vous parlez de questions pédagogiques, premiers secours et tout, c'est très bien. Les boucliers, je pense que ce n'est pas pour les écoles. Mais moi, je me suis dit tiens, peut-être qu'il va y avoir les capteurs de mesure de CO2 et de température intérieure. Est-ce que ça, ça a pas beaucoup de rapport avec la PM ? Enfin, pourquoi vous avez écrit « sécurisation des établissements scolaires » du coup ?

Imène SOUID
Ce sont peut-être les traversées – mais je ne suis pas certaine, je n'ai pas l'élément – aux abords des écoles. Ça peut être par rapport à ça, puisqu'il y a un travail de prévention mais je ne vais pas vous dire de bêtises. Monsieur SOUDEER souhaite compléter.

Jérémy SOUDEER

C'est le dispositif permis piéton.

Imène SOUID
C'est le financement de ça. C'est par rapport au permis piéton des enfants. Ce n'est pas la sécurisation des écoles en tant que telle, c'est pour les enfants, la sécurité pour accéder à l'école et se déplacer en ville.

Magalie TRARIEUX
Enfin, l'avant-dernier point. Alors, oui, fontaines pour îlots de fraîcheur. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'il y avait un calendrier, alors tout comme d'ailleurs pour les rénovations énergétiques dans les écoles, c'était avril et fin août 2026. Là, le calendrier, il va être décalé. Pour les îlots de fraîcheur, c'était prévu du 15 mars au 14 mai, donc ça aurait été chouette de pouvoir le réaliser. Vous avez parlé du parc des Saules, pas du parc Cachin, dit le parc de l'Oiseau. Dans ce parc, les personnes qui sont au frais depuis quelques jours font remarquer qu'il n'y a pas d'accès à l'eau potable. Est-ce que c'est possible de rajouter un accès à l'eau potable dans le parc dit de l'Oiseau ? Et je termine juste avec le calendrier qui est un document déjà signé par Monsieur le Préfet, qui le renvoie pour qu'on le valide ici au Conseil municipal. Ce n'est pas vraiment une approbation du projet, puisque c'est déjà approuvé. Voilà. Du coup, peut-être pour l'année prochaine, est-ce qu'on peut participer un peu à la réflexion sur les demandes de subventions ?

Imène SOUID
Je ne vais pas vous refaire ma réponse, nous avons déjà des projets qui sont identifiés dans le programme et que nous portons dans le cadre de cette demande de subvention, que vous pourrez amender si vous le souhaitez et nous tiendrons, ou pas, compte de vos remarques. Ça, ce sera ma réponse que vous aurez à chaque fois. Evitez peut-être de la reposer, ça nous fera gagner du temps à tous. Ensuite, concernant les fontaines à eau, normalement elles ont toutes été réalisées et elles existent. Ça y est. On a eu les subventions et les travaux ont déjà été faits. Concernant le parc de l'Oiseau, c'est en réflexion, le parc de l'Oiseau ayant déjà des jeux d'eau et de l'eau à disposition, même si ce n'est pas pour boire, j'en ai bien conscience, mais ils ont quand même de la fraîcheur par rapport à d'autres lieux qui n'ont rien, ni jeux de cascade, ni cascades à eau ni autres. Il a été plutôt privilégié les parcs et les espaces où il n'y avait rien pour le moment. Mais bien sûr, ça sera étudié dans le cadre des années à venir, sur le développement de tous ces lieux de points d'eau sur la ville, et nous en avons 11 actuellement sur l'espace public. Mais je vous répondrai à ça tout à l'heure, dans le cadre des questions diverses. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–9 Fixation des indemnités des élus – suite aux remarques du contrôle de légalité.

Imène SOUID
Concernant les indemnités d'élus., il s'est passé ce qui s'est passé, on a eu une petite bêtise dans l'enveloppe initiale qui a été présentée, puisqu'elle a été calculée en prenant en compte les conseillers délégués et donc l'enveloppe de base a été majorée par rapport à ce que nous aurions dû avoir. On régularise la situation avec cette nouvelle délibération, mais cela n'a pas

d'impact sur le montant des indemnités des élus. Au final, c'est juste une erreur administrative sur l'enveloppe initiale. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Merci. Si, il y a quand même un petit écart.

Imène SOUID
500 €.

Philippe BOURIACHI
Ben je les prends tout de suite avec grand plaisir. Non, bien sûr. Sur l'enveloppe globale.

Imène SOUID
Répartie sur 28.

Philippe BOURIACHI
En tout cas, ce qu'on peut dire, c'est qu'on peut voir qu'une de vos premières mesures, c'est une augmentation pour la maire de 37 %, une augmentation pour les adjoints de 40 % – je parle sur l'enveloppe de base + majoration, c'est à ça que je fais référence ; 47 % pour les adjoints et 48 % pour les conseillers municipaux. Merci.

Imène SOUID
C'est faux puisque mon indemnité finale, elle n'a pas augmenté de 37 %, je vous le garantis. Mais bon, on ne fera pas le débat de nouveau. Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Oui, en deux temps. D'abord, je vais porter la parole de notre collègue, Monsieur SANCHO, qui souhaite souligner ici que nous avions raison de signaler les erreurs dans les chiffres et les calculs. Vous aviez prétendu, Madame la Maire, que nous n'allons pas refaire le débat sur les indemnités, ce qui est voté est voté. Le contrôle de légalité vous a donné tort. Concernant le nouveau rapport présenté ce jour, il ne respecte pas l'engagement de la Maire, à savoir le maintien des taux de 2021. En effet, les taux votés en 2021 sont pour la Maire 95,92, les adjointes 33,33, et 9,28 pour les conseillers municipaux délégués. La proposition du rapport de 2026 est de 97,19 pour la maire, les adjoints 33, 87, et 8,89 – alors là, ça baisse par contre – pour les collègues délégués. Nous demandons que l'engagement de Madame la Maire soit respecté. Si malgré tout, le Conseil décide de ne pas valider les engagements pris par la municipalité, le rapport présenté comporte une incohérence, notamment sur les conseillers municipaux délégués, à savoir 411,09 dans le rapport et 411,19 dans le tableau de la délibération. Deuxième point. C'est une remarque sur la DSU. C'était dans le deuxième tableau qui a été présenté dans un Conseil municipal précédent. La DSU a été utilisée pour augmenter légalement vos indemnités en plus du premier calcul. Donc ça, alors moi, je vois que ce sont 15 000 €. Enfin, en tout cas, cette part de DSU, elle aurait peut-être permis de payer la retransmission des conseils municipaux. On en est au cinquième. Ou des ventilateurs de plafond dans les salles ici ou ailleurs. Alors, j'ai participé, en tant que présidente de groupe, aux deux réunions de concertation sur le règlement intérieur et on va dire, utiliser la DSU pour augmenter, donc, en plus vos indemnités, c'est un peu fort de café. En parallèle de cela, refuser, d'une part, les indemnités à l'opposition. On va dire voilà, on passe. Mais surtout

refuser de mettre dans le règlement intérieur que l'on va adopter des indemnités pour la garde d'enfants et pour les collègues conseillers municipaux qui sont pères aidants ou qui ont des situations de handicap et qui pourraient venir bénéficier d'une prise en charge de leur transport.

Imène SOUID
On ne va pas refaire le débat sur les indemnités d'élus. Juste, sur la coquille, on vérifiera peut-être que, là, c'est une faute de frappe sur le 19 et le 09. Concernant les 15 % de majoration, c'est soit on les prend pour les indemnités, soit on ne touche pas. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut toucher pour autre chose, ça je vous le dis, c'est juste pour les indemnités d'élus, on ne peut pas les redéployer à autre chose. Et donc la DSU, c'est un droit parce qu'on a une ville qui est quand même particulière. Et si on a le droit, c'est pour des raisons, parce qu'on a une population qui a besoin d'un accueil peut-être plus important qu'ailleurs, de présence des élus beaucoup plus présents, plus nécessaire que dans d'autres collectivités. Et cette DSU est justement là pour faire en sorte de faire valoir ce droit, que nous avons aussi bien sur les subventions, mais également sur le travail mené par les élus de la majorité. Donc, nous assumons pleinement. Après, sur les taux, je vous avoue que je n'ai pas vérifié plus que ça, mais ça doit être le cas et je pense que c'est l'équilibre de l'enveloppe qui fait qu'on en est arrivé à cette augmentation. Là on ne va pas re-délibérer là-dessus et on validera. Les pourcentages ne sont pas de 37 %, comme vous l'avez évoqué dans les montants que vous avez donnés, loin de là. Ce sont des montants qui sont revus à la hausse – j'ai bien entendu – pour certains et à la baisse pour d'autres, ce qui fait un équilibre. On a une enveloppe d'indemnités qui, elle, est stable. Donc je vous propose de passer au vote.

[*Intervention hors micro*]

Non, vous avez déjà pris la parole sur ce sujet Monsieur BOURIACHI. Vous l'avez dit, vous avez dit que vous aviez une augmentation de 37 %. J'ai répondu. Vous n'êtes pas d'accord. Je ne suis pas d'accord. Point. Je ne répondrai plus à vos questions sur ce sujet puisque je vous ai déjà répondu. Point final. Stop ! Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue
3 votes contre : 2 du groupe Avec vous Orly réunie et Philippe BOURIACHI
4 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union populaire – La France Insoumise

5–10 Modification du tableau des emplois et création de postes.

Nathalie BESNIET
Il s'agit d'un rapport sur la modification du tableau des emplois et des créations de postes. Il y a des transformations de postes, notamment sur le médical avec la suppression d'un poste à temps non complet d'ostéopathe et par contre la création d'un poste à temps non complet, mais avec une augmentation d'horaires, d'une sage-femme. Le poste d'un *community manager,* suite au départ de la photographe de la ville d'Orly. Et le changement un peu de ce poste, puisqu'on y inclut aussi la vidéo et d'autres contenus visuels, réseaux sociaux et ainsi de suite. Après, nous passons à des créations de postes : c'est essentiellement pour le groupe scolaire Simone Veil qui va ouvrir ses portes en septembre prochain. Les agents : trois agents d'office, cinq agents d'entretien, un gardien d'école, trois ATSEM et un agent d'entretien des équipements sportifs,

également pour la salle de sport qui va être sur le plateau 14. Au regard des éléments évoqués ci-avant, le Conseil municipal est invité à délibérer pour adopter la présente modification des emplois de la ville d'Orly.

Imène SOUID
Merci Madame BESNIET. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Merci pour ce rapport. Evidemment, je vais voter pour. J'ai juste une question. Il n'y aura pas de centre de loisirs Simone Veil ? Parce que je ne vois aucun poste pour l'animation. D'accord. OK, merci.

Nathalie BESNIET
Il y aura du périscolaire, mais il n'y a pas de centre de loisirs en tant que tel, puisque nous avons agrandi Jean Moulin.

Imène SOUID
Merci. Monsieur BOURGEOIS

Patrick BOURGEOIS
Juste pour simplement confirmer que nous allons voter pour, mais apporter un élément quand même intéressant sur le fait que nous avons à Orly une masse salariale de plus de 60 %, c'est-à-dire que nous représentons la strate supérieure des villes de notre moyenne et qu'il me semble que dans ce domaine, il faut être assez vigilant. Le budget est contraint, donc j'espère que vous tenez compte de ces éléments-là.

Imène SOUID
Madame BESNIET.

Nathalie BESNIET
Effectivement, ça, on le sait, mais en même temps, même si on reste prudent – et on a fait des efforts, y compris avec les agents de la ville, pour se questionner et travailler autrement – c'est aussi du service public pour la population. C'est aussi la richesse d'Orly. Forcément, il y a des emplois qui s'y accompagnent, mais là, on est dans des créations de postes. On verra après si, dans d'autres secteurs, nous pourrons en faire ou pas, ou en tout cas réduire ça là-dessus, ou améliorer. Mais le service public reste vraiment la richesse de la ville. Et effectivement, on y met les moyens humains, pour que ceci soit le plus efficace possible au service des enfants et de leurs parents, puisque là il s'agit d'une école.

Imène SOUID
Pour compléter : on re-déploie aussi les effectifs puisque ce sont les effectifs de l'école Cité jardin Baudelaire qui sont redéployés. On ne fait pas que de la création pour ouvrir cet équipement, on mutualise aussi sur l'existant. D'autres demandes d'interventions ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Moi, c'était une précision sur la création de trois postes d'ATSEM pour l'ouverture de Simone Veil : ça veut dire qu'il y aura donc trois classes de maternelle, trois sections de maternelle dès l'ouverture en septembre 2026 ?

Imène SOUID
On est en prévision. Nous, on s'ouvre la possibilité de pouvoir recruter. Tout dépendra des effectifs de la rentrée et donc du nombre puisque nous avons l'aval de l'Éducation nationale qui s'est engagée à ouvrir en fonction des inscriptions et qui serait même prête à revoir les éléments à la rentrée si nous avions un nombre plus important d'enfants qui venaient d'ici cet été. Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI
Juste préciser qu'on a déjà pour l'instant plus de 60 inscriptions en maternelle pour Simone Veil et un peu moins en élémentaire. La prévision n'était pas ce qu'on attendait. Mais encore une fois, on attend les effectifs à la rentrée.

Imène SOUID
Merci. D'autres demandes d'intervention ? Non, je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–11 Modification du tableau des effectifs.

Nathalie BESNIET
Ce rapport porte sur la modification du tableau des effectifs. Dans les créations de postes, on retrouve celles du précédent rapport. Je ne vais pas les répéter. Sur les recrutements nécessitant transformation de postes existants, c'est notamment l'intendant sécurité du bâtiment du centre culturel. Une suppression du grade de technicien avec la création d'un grade d'agent de maîtrise espaces verts. C'est pareil, ce sont deux grades d'adjoint technique principal. Et puis la création de trois grades d'adjoint technique. Le médecin coordinateur du CMS, la création d'un grade de médecin première classe. Sur l'administratif, petite enfance coordination jeunesse, c'est pareil, c'est suppression d'un poste de rédacteur principal pour la création d'un poste d'adjoint d'animation principal. Sur le guichet unique, c'est la même chose, sur les offices aussi. Après il y a des changements de filière, suppression d'un grade d'adjoint technique, création d'un grade d'adjoint administratif. Et puis il y a les réussites des concours. Suppression d'un grade d'adjoint d'animateur pour la création d'un grade d'animateur. Voilà le tableau, je l'ai vérifié. Je suppose que Monsieur SANCHO également. Il devrait être bon. Voilà. Mais je mets au conditionnel.

Imène SOUID
Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non, je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–12 Recrutements d'agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à des besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité.

Nathalie BESNIET
Il s'agit du rapport concernant le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité et aussi, bien évidemment, le départ en vacances de nos agents. Vous avez la liste qui regroupe à peu près tous les secteurs : agents techniques manutention sur le secteur événementiel, ludothécaire, agent d'accueil, régie piscine municipale, maîtres-nageurs 3, animation, animateurs jeunesse 4, animateurs famille 2, agents polyvalents de production 2, agents d'entretien 6, agents des offices 2, animateurs d'accueil collectif de mineurs 70. L'objectif de ces recrutements, au-delà de la continuité des services publics, est de permettre à des jeunes majeurs d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans la suite de leur parcours. Au regard de ces éléments évoqués ci-avant, le Conseil municipal est invité à délibérer pour adopter la création des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité telle qu'elle figure sur le tableau figurant dans le rapport.

Imène SOUID
Merci. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
J'ai cherché dans les conseils municipaux du mois de juin/juillet 2025 pour voir s'il y avait un rapport un petit peu similaire, par rapport à ces activités saisonnières qui justifient des recrutements de contractuels. Je ne l'ai pas trouvé. Ma question : quelles sont ces activités saisonnières et en particulier parmi les 93 ? Vous l'avez dit, Madame BESNIET, il y a 70 contractuels en accueil collectif. J'ai traduit cela en colonie de vacances, je ne vois pas trop à quoi ça correspond. Mais 70, c'est énorme. Je me suis dit : c'est peut-être pour avoir du personnel qui va partir sur les colonies VVL mutualisées avec d'autres villes. Donc la question est : à quoi correspond cet accueil collectif, ces 70 contractuels ? Est-ce qu'il y a des exigences ? Un peu comme la question qui avait été posée précédemment. Vous avez fait une précision, Madame BESNIET, c'est pour acquérir une expérience, mais à ce moment-là, quelles formations sont requises, quels certificats ? Maintenant, si c'est en contact avec les enfants, on demande un certificat dit d'honorabilité. Il y aura cette vérification-là ? Et quand vous évoquez les congés payés, est-ce que, dans les congés payés, il y a les congés payés des vacataires ou des personnels en CDD ? Merci.

Imène SOUID
Madame BESNIET.

Nathalie BESNIET
Alors, il y a les congés payés des employés contractuels et titulaires qu'il nous faut remplacer. Comme vous l'avez dit, notamment dans l'animation, il y a des taux d'encadrement. Avec des jeunes qui sont fléchés parce qu'ils ont au moins le BAFA ou sont en train de le passer, je pense qu'ils peuvent faire, s'ils ont eu la théorie et la pratique et que, sur le troisième volet... Et pour beaucoup, ce sont nos vacataires qui sont contractualisés sur une année pendant la période scolaire et qu'on embauche pour la période saisonnière. Ce ne sont pas 70 nouveaux qu'on ne connaît pas et qui ne connaissent pas le métier. C'est aussi une part de nos vacataires dont le contrat s'arrête à la fin de l'école, que l'on reprend sur la période estivale pour permettre le remplacement de nos agents qui partent en vacances. Et c'est pareil sur tous les secteurs. Le seul

secteur où on embauche sur 2 mois – parce que d'abord c'est plus compliqué et là c'est de la technicité – ce sont les maîtres-nageurs sur la piscine. Sur le reste, on ne fait qu'un mois pour permettre un turn-over aux Orlysiens, de pouvoir en prendre plus. On précise aussi que s'ils ont été embauchés cette année, ils ne le seront pas l'année prochaine, puisqu'on va permettre à d'autres Orlysiens de pouvoir en bénéficier, sauf les animateurs qui sont fléchés avec des diplômes. Mais je vais prendre un exemple – parce que je vous vois froncer les sourcils : le jeune qu'on a pris – je vais parler de la culture puisque c'est mon domaine – sur la ludothèque, qui aura travaillé cette année, ne retravaillera pas l'année prochaine sur la ludothèque ou même sur la ville d'Orly, puisqu'on fera bénéficier un autre Orlysien ou une autre Orlysienne de cet emploi saisonnier.

Imène SOUID
C'est une nouvelle délibération, c'est pour ça que vous ne l'avez pas vue l'an dernier, puisqu'on a régularisé la situation, puisqu'on prenait en fait des vacataires. On les considérait comme vacataires, lorsque c'étaient des saisonniers. On a clarifié la situation administrative. Cette délibération est là pour justement clarifier cela, d'où le fait que vous ne trouviez pas. Mais bien sûr, si des candidats postulaient, que nous n'avions pas assez de saisonniers orlysiens qui postulent, nous ne nous interdirions pas de reprendre des Orlysiens. C'est si nous avons beaucoup de candidatures orlysiennes – ce qui est très souvent le cas, on en a énormément – et permettre à chacun d'avoir une première expérience professionnelle, surtout pour nos jeunes, on fait une rotation et l'objectif est de permettre à tous les Orlysiens de pouvoir bénéficier de cette première expérience professionnelle. Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS
Merci, Madame la Maire. Juste une question. Nous avons de plus en plus de jeunes qui suivent des études supérieures et qui sont confrontés à la recherche de postes en alternance, et ces postes en alternance sont de plus en plus difficiles à trouver. Je voulais savoir si vous envisagiez, dans le cadre du développement de ce type de profil, des possibilités de propositions pour nos jeunes.

Imène SOUID
De mémoire, on en a 15 déjà sur la ville. Le souci qu'on a, c'est que les formations et les alternances pour lesquelles on est sollicités, on n'a pas ce type de métier au sein de la collectivité. Nnous, ça va être des métiers de service à la personne pour beaucoup, sur les ATSEM, sur le CAP petite enfance, on va prendre en alternance et en formation professionnelle. Le CMS, pareil sur les crèches aussi où on va accompagner sur ces métiers-là. On va avoir aussi l'informatique où on a des alternants. Ce sont des métiers qu'on a au sein de la collectivité. Mais aujourd'hui, puisque je suis régulièrement confrontée à cette problématique, beaucoup de jeunes sont sur des formations commerciales, sur des alternances sur de l'ingénierie, sur des systèmes qui ne sont pas existants et des parcours professionnels qui n'existent pas au sein de la collectivité. Mais nous, on a déjà une quinzaine de contrats d'apprentissage à l'année, sur 2 ans ou sur un an, et on renouvelle à chaque fois pour avoir ce vivier de 15 alternants. Mais on peut et on organise bien sûr tous les ans un forum, un *job dating*. Madame EL AMRANI pour compléter.

Sana EL AMRANI
Juste pour rappeler aussi qu'on organise maintenant – ça fait 6 ans – des *job-dating*. En y travaillant, forcément, c'était plus un forum emploi et on l'a accentué de plus en plus sur des *job*

dating centrés sur l'alternance, parce que c'était assez compliqué d'avoir et les entreprises et les centres de formation au même moment.

Imène SOUID
Autre demande d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–13 Adoption du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la ville d'Orly.

Imène SOUID
Comme toute commune de plus de 10 000 habitants, la ville d'Orly a créé sa Commission consultative des services publics locaux, conformément à ce que prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales. La CCSPL est une instance de dialogue et de consultation dont le rôle est double : elle a vocation à exercer une mission de contrôle et de la façon dont les services publics communaux sont assurés sur le territoire ; elle est appelée à donner un avis préalable en cas de projet tel qu'une DSP, avant que le Conseil municipal ne se prononce sur le principe, ou la création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariats. Le cadre réglementaire applicable au fonctionnement de ces commissions est peu développé. Il est généralement conseillé de doter ladite commission d'un règlement intérieur. C'est pourquoi un projet de règlement est annexé au présent rapport. Il comprend ainsi, outre quelques rappels du cadre réglementaire applicable, des règles simples et sécurisées, notamment en matière de convocation, d'ordre du jour, de quorum ou encore de modalités de vote. Le projet propose en outre de fixer les principes s'agissant de l'attribution d'un pouvoir d'un membre absent, du secrétaire des séances ou du secrétariat des séances ou de l'organisation des débats. Il est proposé au Conseil municipal de délibérer en vue d'adopter le projet de règlement intérieur. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM
On est tout à fait d'accord pour adopter un règlement intérieur. Cependant, on aimerait apporter quelques modifications au règlement tel qu'il est dans l'annexe, des amendements qu'on soumet à votre sagacité. Pour l'article 2, il est marqué « Les réunions de la Commission ne sont pas publiques. Elles peuvent toutefois être ouvertes au public ». Comme la commission est quand même intéressante pour les services publics et pour la ville et pour les Orlysiens. Ce serait intéressant de *switcher* la règle, de modifier, de transformer la règle, de dire que c'est public en général et que si on discute de questions sensibles, le président a toute latitude pour la rendre privée. Nous, ça nous paraît pertinent. Le second point qu'on aimerait discuter, c'est celui par rapport à la règle de la majorité. La majorité des membres peut décider d'ajouter un point à l'ordre du jour, et il est ajouté par rapport à la loi dans le règlement intérieur, que le président a un droit de veto finalement, si c'est effectivement ajouté ou pas. Ce serait bien si la majorité des gens présents le décident de l'ajouter automatiquement. Voilà les deux points qui nous ont paru les plus importants. Je crois qu'il y en a un également sur la confidentialité qui était à l'article 7, qui nous paraissait un peu large. Il y avait marqué « à l'égard des informations non publiques », ça nous paraissait un peu vague. On pourrait dire des informations protégées par le droit, le

secret des affaires, la pseudonymisation ou l'anonymisation des personnes. Voilà les trois points qu'on vous propose.

Imène SOUID
Sur le premier, il n'y a pas de souci, on peut inverser, ça ne me pose pas de souci. Par contre, sur les deux autres, je ne vais pas vous suivre. Sur la confidentialité, je pense que c'est non public, c'est clair, mais ça nous permet de ne pas avoir le détail des différentes situations où, quand on dit non public, c'est plus large. Et après, au moment de la réunion, à chacun d'évoquer en disant que ces éléments ne sont pas à divulguer ou peuvent être divulgués. Et après, sur le veto du président, je préfère le laisser pour l'instant, on verra ce qu'il en est, en sachant qu'il n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour d'avoir une réunion de cette commission, puisque nous n'avons pas de délégation de service public. Bien sûr, tout règlement a vocation à pouvoir évoluer, si besoin en était, lors de son existence. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Alors justement, c'est la question que je me posais. C'est ce que ce qui avait été écrit dans le rapport 5.15 de juin 2025, qu'il n'y avait pas eu de réunion parce qu'il n'y avait pas de délégation de service public. Ce n'est pas au Conseil municipal d'installation, je pense que c'est au deuxième Conseil municipal de ce mandat, vous avez parlé de délégation de service public. Vous nous assurez qu'on n'a aucune délégation de service public d'aujourd'hui.

Imène SOUID
On n'a aucune délégation de service public en date. On doit y travailler, peut-être sur quelques sujets, mais pour l'instant je ne peux pas vous en dire plus. À ce jour, nous n'en avons pas. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–14 Demande de subvention au Fonds Vert – projet de travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de la Maison des Projets et du Développement Durable (MPDD).

Imène SOUID
C'est pareil, on va chercher des subventions encore chez d'autres partenaires, pour subventionner la réhabilitation de cet équipement public. Je ne vous fais pas le détail. Je pense qu'on en a déjà parlé tout à l'heure et si vous avez des questions, je suis à votre écoute. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Même question que tout à l'heure. Quid des CEE ? Si on fait des travaux de rénovation énergétique, c'est que forcément, il y a eu un audit qui a été fait sur la dépréciation énergétique que nous avons à la fin des travaux, quels gains nous avons. Dans ces cas-là, quid des CEE ? Et donc du coup, ne me dites pas qu'on va juste payer des travaux et qu'on ne va pas récupérer, parce que sinon c'est catastrophique. Là, on peut récupérer de l'argent *via* les Cumac. Je ne vais pas vous refaire le cours là-dessus.

Imène SOUID

Voilà.

Philippe BOURIACHI
Mais non, mais on ne le voit pas dedans. Mais s'il vous plaît, arrêtez cette arrogance parce que vraiment non, je vous assure, je comprends que, des fois, vous êtes agacée de ce que j'ai à dire, mais là, si je dis des conneries, il y a un DAF, il y a un directeur des services techniques qui est là.

Imène SOUID
Votre question.

Philippe BOURIACHI
Ma question, c'est comment ça se fait que, dans ce rapport, on n'a pas les éléments des CEE pour savoir, au-delà de la subvention, combien ça va nous rapporter pour que ça nous coûte encore moins. Juste ça.

Imène SOUID
Le rapport est une demande de subvention. Je n'ai pas les éléments. Si nous les avons, nous les transmettrons. D'autres demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Alors, déjà, on déplore, comme vous, la diminution drastique – je crois que ce sont deux tiers – du Fonds vert par le gouvernement actuel et on souhaite que, dès que c'est possible ou qu'on le décidera, ou qu'il y aura une action nationale ou départementale, nous nous unirons à cette action. Trois questions. Combien de demandes au Fonds vert ont été faites durant le dernier mandat ? Enfin, à peu près. Combien est-ce qu'on a de subventions émanant du Fonds vert ? Je crois que c'est dans un des rapports suivants sur le centre culturel. Est-ce qu'il est envisageable ? C'est dans vos propositions d'une rénovation thermique du centre culturel. Mais est-ce qu'il peut y avoir aussi une subvention pour végétaliser le centre culturel et climatiser la salle de cinéma notamment ? Et puis, Éluard, vous en avez parlé et je dirais pour l'école Cachin à nouveau. Est-ce qu'on pourrait solliciter le Fonds vert en bataillant pour qu'il y ait plus de dotation ?

Imène SOUID
Alors, première chose, la liste de ce qu'on a demandé, ça, on pourra vous la transmettre, je ne l'ai pas en tête. On pourra regarder les projets qu'on a demandés en subventionnement. Concernant le centre culturel, ce n'est pas le sujet du rapport, puisque le sujet du rapport, c'est la demande de subvention pour la Maison des projets. Après, oui, nous allons travailler avec cette étude qui vous est proposée sur cet exercice 2026, pour identifier... Et bien sûr, c'est pris en compte. Mais il faut vous dire une chose, c'est que quand vous me parlez de la climatisation de la salle – et malheureusement l'État a décrété que la climatisation n'était pas considérée comme quelque chose d'éligible au Fonds vert – et dès que vous proposez de mettre des climatisations dans les équipements publics, vous ne pouvez plus être subventionné dans le cadre du Fonds vert. Ça, c'est une aberration. Peut-être. Mais je vous rappelle que la climatisation n'est pas une solution écologique. Et c'est aussi pour cette raison que ce n'est pas subventionné dans le cadre des dotations qui répondent à ce Fonds vert qui est là pour justement travailler sur cette question écologique et le réchauffement de la planète. Vous connaissez tous les débats publics que nous avons actuellement sur la climatisation, mais aujourd'hui, si vous proposez un

dossier avec des aménagements sur l'installation de climatiseurs, vous n'êtes pas subventionné. Pour l'école Marcel Cachin, je vous ai déjà répondu. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

6–1 Convention pluriannuelle 2026-2029 avec le Cluster Eau-Milieux-Sols Paris Île-de-France et contribution financière.

Mohand SERRAYE
Mes chers collègues, c'est un peu une répétition d'un précédent conseil. Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement avec l'association Cluster Eau-Milieux-Sols dont notre ville est membre fondateur depuis 2014. Ce partenariat pour la période 2026-2029 vise à faire d'Orly un territoire résilient face aux défis climatiques actuels. L'expertise du Cluster sera directement mobilisée sur nos chantiers structurants et ils interviendront notamment sur la gestion des eaux et la biodiversité au sein du NPRU, nouveaux projets de renouvellement urbain de la ZAC Aurore-Calmette et de la ZAC Pierre au Prêtre sur le secteur du plateau 14. Ils nous conseilleront pour limiter l'imperméabilisation des sols et développer l'agriculture urbaine. Enfin, ils nous accompagneront dans la création du futur parc de biodiversité de la zone Triangle Bouvray et des vœux d'Orly. La convention s'articule autour de plusieurs objectifs concrets pour améliorer notre cadre de vie, renforcer le vivant, désartificialiser les sols, structurer l'économie circulaire, faire d'Orly un territoire démonstrateur, accompagner nos services par une veille technique et des formations spécialisées pour renforcer l'expertise de nos agents municipaux, valoriser nos actions en faisant rayonner les innovations orlysiennes lors de colloques et sur les réseaux sociaux. Cette convention prévoit des actions quantifiées. Le Cluster organisera au moins cinq conférences techniques, cinq ateliers de réflexion et cinq visites de sites innovants pour nos équipes. Sur le plan financier, la Ville versera une contribution de 15 000 € pour l'année 2026. En retour, le Cluster nous apportera une aide précieuse pour le montage de dossiers de subventions extérieures et nous remettra un bilan annuel détaillé pour mesurer l'impact réel des actions sur notre territoire. C'est une étape cruciale pour maintenir Orly à la pointe de l'innovation environnementale. Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver cette convention qui permet à Orly de rester à la pointe de l'innovation environnementale au service des Orlysiens.

Imène SOUID
Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Dans les plans d'action 2026, la deuxième action, c'est sur la forêt urbaine. Cette délibération, ce vote, cet engagement avec la convention pluriannuelle et le Cluster ne doit pas juste être de façade. Il y a des choses très intéressantes, mais alors concernant la forêt urbaine et les arbres, on a vraiment fait le vœu que plus aucun arbre ne soit abattu dans la ville. Alors, oui, je sais, l'argument c'est souvent : il était malade. On veut bien aller voir les arbres malades avant qu'ils soient abattus. Parce que la forêt urbaine, ce sont aussi des lieux qui sont plantés avec quatre arbres, comme par exemple autour du forum Saint Ex où il fait vraiment plus frais. Je parle du forum Saint Ex, mais il y a d'autres endroits où il y a des grands arbres qui sont ombragés. Pour que ces choses-là, on va dire, ne soient pas un peu du cosmétique, faisons l'engagement que

pour le reste, avec l'ANRU, justement parce que c'est en lien avec l'ANRU, comme vous l'avez dit, l'ANRU, c'est de la bétonisation, c'est casser des arbres. Si, c'est de la bétonisation, c'est couper des arbres et du coup. Si, et c'est planter des petits arbres, comme par exemple dans le parc de l'Oiseau, où finalement la plupart des arbres qui ont été plantés sont des sapins qui n'ont rien à faire dans le parc. Les gens le disent, il n'y a pas d'ombre, ils ne grandissent pas. On les voit, ils ont l'air malades. Là, il y en a d'autres qui ont été plantés, qui sont plus adaptés. Mais voilà, dans le projet de rénovation du parc des Saules. Le Monsieur nous a dit : « On va couper des arbres parce qu'il y en a des malades, et puis aussi parce qu'il faut dégager la vue des Orlysiens sur la ville ». Voilà, faisons en sorte que ces engagements-là et qui ont des actions tout à fait louables, soient en cohérence aussi avec des engagements concrets pour défendre les arbres et la nature dans notre ville.

Imène SOUID
Ces propos n'engagent que vous, Madame TRARIEUX. Je vous rassure, le projet d'ANRU a été créé et travaillé pour se construire autour des arbres qui sont aujourd'hui sur le quartier Est, et plus spécifiquement à côté, sur la partie où on avait les LOPOFA. Et ils ont été protégés, sauvegardés. On a construit le projet urbain autour de ces arbres. Bien sûr – et nous ne vous avons pas attendu pour travailler sur ces sujets-là et les intégrer – on arrive parfois à avoir des problématiques avec des arbres qui tombent malades. J'ai été au parc de la Cloche et nous avons un arbre malade. Il est grand, mais il n'a plus de feuilles, il n'a plus rien, alors que tous les autres sont tout beaux et tout verts. Donc oui, il faut aussi couper ces arbres parfois pour le bien-être des autres. Et l'autre sujet sur le parc de l'Oiseau, la problématique du parc de l'Oiseau, on en a conscience, c'est qu'ils ont été plantés au moment du Covid et qu'ils n'ont pas pu être entretenus et faire en sorte qu'ils puissent pousser dans de bonnes conditions. On a malheureusement ces premiers arbres qui avaient été plantés, qui auraient dû être plus à même d'être plus grands aujourd'hui. On a donc refait des plantations à la suite de ça. Là, comme vous l'évoquez vous-même, les arbres sont de meilleure qualité, puisqu'il y a eu un suivi et un entretien. Je vous rassure, nous intégrons cette question de la végétation et ce sont plus de 300 arbres qui ont été ou qui seront plantés dans le cadre de l'ANRU, des projets urbains de renouvellement urbain. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

6–2 Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2024.

Mohand SERRAYE
L'objet de cette délibération est de permettre au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport et du compte administratif 2024 du syndicat, ainsi que de la fiche adhérent détaillant les chiffres clés pour notre commune. Afin de guider notre réflexion, voici les points essentiels à retenir concernant l'activité du syndicat et nos relations partenariales directes. Notre commune utilise le service du SIPPEREC, en particulier le groupement de commandes d'achat d'électricité GCE. Ce dispositif mutualise à grande échelle aujourd'hui plus de 500 acheteurs, nous permettant d'optimiser nos coûts d'approvisionnement dans un marché de l'énergie complexe. Plusieurs fonds spécifiques sont alloués au titre de la transition énergétique. Ce mécanisme permet à Orly de bénéficier de subventions du SIPPEREC en faveur de la maîtrise

de l'énergie et des mobilités. Le SIPPEREC assure pour notre compte les missions de collecte et de contrôle et de reversement de la taxe intérieure de la consommation finale d'électricité (TICFE). Cette taxe a rapporté plus de 300 000 € par an à la Ville. Le syndicat participe activement à l'embellissement de notre cadre de vie et à la sécurisation des infrastructures à travers l'objectif « zéro fil aérien ». À ce titre, le SIPPEREC effectue des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité. Il est important de souligner que ces chantiers sont intégralement pris en charge par le syndicat, sans aucun coût supplémentaire pour notre commune adhérente. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport annuel d'activité et des documents financiers qui y sont annexés. Merci.

Imène SOUID
Merci, Monsieur SERRAYE. Y-a-t-il des prises de parole ? Monsieur BOURIACHI

Philippe BOURIACHI
Merci infiniment. Comme le SIPPEREC est mandant et mandataire pour les CEE – ce qui est illégal, mais ce n'est pas grave – ça nous a rapporté combien l'année dernière sur les CEE ? Vous n'avez pas la réponse non plus ?

Imène SOUID
Non. Nous vous transmettrons les éléments en notre possession dès que possible. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. C'est un dont acte.

Dont acte

7–1 Désignation du représentant de la ville d'Orly au sein de l'association « Institut Georges Méliès » (le pôle image numérique d'Orly), en tant que membre de droit.

Jean-François CHAZOTTES
L'institut Georges Méliès est le fruit d'une belle histoire qui est née de la rencontre d'un jeune Orlysien talentueux et déterminé, Franck PETITTA, et d'un maire visionnaire et audacieux, Gaston VIENS. En 1999, considérant que la formation académique dédiée à l'image animée n'intégrait pas les volets artistiques et artisanaux, Franck PETITTA décida de créer sa propre école, aidé en cela par Gaston VIENS, qui voyait là l'occasion d'encourager les initiatives personnelles et de valoriser l'image de la ville. Initialement installée dans les greniers du Château Méliès, l'école occupe depuis 2014 un immeuble moderne et lumineux construit par la ville avec les subventions du FEDER. 27 ans après sa création, l'école Méliès est devenue un établissement d'enseignement supérieur, un acteur clé de l'image de synthèse qui forme chaque année près de 300 élèves dans les différentes filières du cinéma d'animation. Pour consolider les liens historiques qui unissent l'école et la municipalité, nous préparons actuellement une convention d'objectifs et de moyens, orientée notamment vers l'accueil et la formation de jeunes Orlysiens. Suite au renouvellement du Conseil municipal intervenu en mars dernier, il convient de désigner aujourd'hui deux de ses membres pour représenter la ville au sein de l'association Institut Georges Méliès, l'un comme titulaire et l'autre comme suppléant. La majorité municipale propose les candidatures de Jean-François CHAZOTTES comme titulaire et Yann GILBERT comme suppléant.

Imène SOUID

Merci, Monsieur CHAZOTTES. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Une remarque. J'apprécie ce que vient de lire Monsieur CHAZOTTES. Ce n'était pas écrit dans le rapport tel quel. Dans le rapport, c'était plutôt écrit : la ville a fait le choix de... Comme si, effectivement, il n'y avait pas eu aussi, on va dire, une envie, un engagement ou d'une personne qui jusqu'à présent développe cette école. La question est : les deux membres de droit sont en lien avec l'école Georges Méliès ? Enfin, est-ce que votre rôle aussi c'est de chercher des taxes d'apprentissage, des taxes de formation ?

Imène SOUID
Non, il n'y en a pas.

Magalie TRARIEUX
Non, ce n'est pas ça, c'est un autre nom. Pas de mécénat, ça a un autre nom, c'est la taxe d'apprentissage. C'est-ce que disait. Est-ce que ça va être aussi ça le rôle du représentant de la mairie ? Si l'école est implantée dans notre ville, c'est aussi important que la ville contribue à solliciter ou en tout cas les partenaires, entreprises, à participer au financement de l'école et des bourses. Parce qu'il y a des boursières et des boursiers dans cette école, privée, on est d'accord.

Imène SOUID
Nous, nous n'avons pas ce rôle-là puisque ça, c'est le rôle de l'école elle-même. Par contre, on appuie si besoin en était. Quand il a présenté son projet auprès de la Région pour avoir des financements, la dernière fois, nous avons accompagné. Mais voilà, après il s'est passé ce qui s'est passé. En tout cas, quand ils nous sollicitent, on appuie. Mais la présence du représentant de la ville, c'est plutôt pour veiller, puisque c'est quand même – je vous rappelle – un équipement qui appartient à la ville. Il s'agit de veiller au bon fonctionnement dans le cadre du conseil d'administration, avec les sujets qui sont abordés dans le cadre d'un conseil d'administration et de savoir ce qui s'y passe et d'avoir des connaissances. Mais nous n'avons pas vocation première à aller chercher, nous, les subventionnements pour l'école. Nous, on accompagne, on est facilitateur. Sinon, on serait sollicité de partout puisque les écoles nous solliciteraient aussi, les collèges et tout le reste. Ce serait compliqué. Madame APATOUT.

Ingrid APATOUT
Bonsoir, Monsieur et les membres du Conseil. J'ai une question : quand vous parlez de contrat d'objectifs et de moyens, qu'est-ce que vous entendez par là ? Est-ce que vous avez défini déjà ces objectifs et ces moyens qui potentiellement pourraient permettre à des Orlysiens d'intégrer justement cette école supérieure ? Et puis nous-mêmes, en termes de communication, en termes d'objectifs ou de moyens de la ville envers cette école, est-ce qu'on a l'intention de la faire rayonner, enfin de la faire mieux connaître par ailleurs ?

Imène SOUID
Concernant la convention en question, c'est un travail en cours, qui n'est pas du tout finalisé, et je ne vous cache pas que c'est un peu compliqué de l'obtenir aujourd'hui. Mais nous ne désespérons pas de pouvoir l'avoir et la voir se concrétiser. Concernant l'accompagnement de la ville, je vous rappelle en tout cas qu'on communique à chaque fois qu'il y a un événement et que la ville est associée. Nous faisons le plaisir de communiquer sur les actions menées au sein

de cet institut. Je m'y suis déjà rendue aussi, quand j'ai été sollicitée pour accompagner sur un projet. Le centre culturel leur a déjà été mis à disposition pour accompagner leur développement. Concernant l'ouverture aux Orlysiens, c'est un sujet qui nous interroge et sur lequel on essaye de travailler. Mais aujourd'hui, je vous le dis en toute transparence, on n'y arrive pas forcément à la hauteur de ce qu'on souhaiterait. J'espère – et j'ai une rencontre avec le directeur prochainement – justement pouvoir amorcer tout ce travail et voir aboutir enfin cette convention.

Jean-François CHAZOTTES
Je peux compléter ?

Imène SOUID
Oui. Monsieur CHAZOTTES.

Jean-François CHAZOTTES
Juste pour compléter, rappeler simplement que c'est une école privée avec une adhésion qui est relativement importante.

Imène SOUID
Merci. Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS
Madame la Maire, je crois savoir que cette école essaime en région, et je voulais savoir s'il y aura un impact pour notre école et pour les Orlysiens à Orly. Puisque je crois savoir que Franck PETITTA souhaiterait créer à l'extérieur de la ville une école.

Jean-François CHAZOTTES
C'est dans le cadre de l'extension de ses activités qu'il s'est rapproché de Bry-sur-Marne. Mais il nous a confirmé en de multiples occasions qu'il était trop attaché à la ville d'Orly pour imaginer un jour nous abandonner.

Imène SOUID
Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI
Merci, Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint. Évidemment, aucune objection à ce que vous soyez à ce conseil d'administration. Je connais votre attachement pour toutes celles et tous ceux qui entreprennent. Parce que même si c'est un cadre associatif, c'est quand même une entreprise, en gros partie d'une idée, d'une réflexion d'un Orlysien autodidacte. Effectivement, vous l'avez signalé et remercié, feu Gaston VIENS, qui n'hésitait pas à nous tirer les oreilles et à mettre des coups de pied dans les fesses quand il fallait, mais toujours dans le bien et l'intérêt de ses concitoyens. Les fonds qui ont permis à la ville de créer ce bâtiment. J'ai cru comprendre – je me trompe peut-être – que l'association paye un loyer à la ville tous les ans. Je voudrais connaître le prix du loyer. Et ma question c'est : est-ce que ces revenus locatifs pourraient, dans votre convention d'objectifs et de moyens, orienter et diriger vers des Orlysiens. Le prix à l'année, je crois qu'il est entre 8 000 et 10 000 €. Ça part sur trois, voire quatre ans. Est-ce qu'on pourrait flécher, si des Orlysiens souhaitaient et qu'il y avait les capacités à suivre ce cursus, parce qu'ils

n'ont pas besoin d'avoir le bac justement, on pourrait avoir, pour bien connaître Franck. Voilà, il faut juste qu'ils aient l'envie et l'envie d'apprendre, l'envie de dépassement. Avoir des diplômes ou un don artistique, ce n'est pas une obligation, ce n'est pas un prérequis, c'est vraiment la motivation qui est demandée. Est-ce qu'on pourrait imaginer que vous, dans ce cadre d'objectifs avec l'école d'un certain nombre d'Orlysiens qui le souhaiteraient, prendre tout ou une partie en tout cas des frais de scolarité *via* ces revenus locatifs ? Merci.

Imène SOUID
On va travailler dans le cadre de la convention. Moi, je vous rappelle qu'on a justement, comme ça nous appartient, des obligations d'entretien, et que ça a un coût qui n'est pas négligeable aujourd'hui, puisque on m'a fait état des dépenses réalisées sur l'année 2025 pour l'école ou 2026, ce n'est pas négligeable et ce ne sont pas les montants qui sont payés en loyer qui nous permettent de subvenir aux travaux réalisés. On investit encore – entre guillemets – pour cette école, malgré le loyer qui nous est payé tous les ans, puisque c'est un loyer annuel. Par contre, sur cette idée, ce sont des choses qui peuvent être mises sur la table. On va travailler avec lui, on va construire cette convention, on verra bien, mais l'objectif, c'est d'avoir du résultat. Là, il faut qu'on se mette au clair là-dessus avec lui et qu'on travaille tout ça de manière posée et constructive. Je n'en doute pas, le connaissant. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

7–2 Présentation du rapport 2025 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville d'Orly.

Olga Céleste GANFINA
Je tiens à préciser que ce rapport est rendu obligatoire par des lois, notamment la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et aussi renforcée par la loi du 6 août pour tout ce qui concerne la fonction publique. Il y a eu des progrès qui sont significatifs à Orly, mais il demeure des inégalités, mais c'est aussi une réalité nationale. La ville d'Orly n'est pas isolée. Par exemple, en 2025, les femmes gagnent en moyenne 22 % de moins que les hommes et représentent 85 % des victimes de violences sexuelles. Au sein de la collectivité, les femmes représentent 68,37 % des 898 agents municipaux. Elles sont majoritairement dans les effectifs et occupent également des postes à responsabilité, avec 52 % des femmes au sein du comité de direction. Elles bénéficient de la majorité des promotions à 65,79 % et des formations à 73 %. Toutefois, certains écarts demeurent, notamment dans les primes au niveau des temps partiels ou l'absentéisme. Mais il y a toujours cette question des congés, des enfants malades, etc. Mais qui est hors du domaine de la ville. Sur le territoire orlysien, les femmes représentent 52,1 % de la population. Bien que la ville soit jeune, les femmes restent plus exposées à la précarité. Elles constituent 80 % des familles monoparentales, travaillent plus souvent à temps partiel et perçoivent des salaires inférieurs. Face à ces constats, la ville d'Orly a mené en 2025 de nombreuses actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement. Des événements étaient organisés à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre. Pour tout ce qui est les stéréotypes de genre et violences faites aux femmes, des formations aussi ont été proposées aux agents municipaux, notamment par rapport au harcèlement et les violences sexistes. Par ailleurs, des actions aussi en faveur de l'insertion professionnelle des femmes ont été mises en œuvre,

comme un *job dating* réunissant 80 participantes et des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise. D'ailleurs, il y avait un événement le 27 mai au centre culturel. La protection des victimes constitue aussi un axe important de l'action municipale. On a le point d'accès au droit et le centre d'information sur les droits des femmes et des familles qui ont accompagné des femmes victimes de violences ou confrontées à des difficultés juridiques et sociales. Pour 2026, la ville souhaite poursuivre et renforcer cette dynamique en développant des nouvelles actions éducatives, sociales et citoyennes. Et la thématique de l'année 2026, vous l'aurez très bientôt. Voilà.

Imène SOUID
Parfait. Merci Olga. Clair, concis, efficace. Tout ce qu'on aime. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX
Merci beaucoup. Une question justement, parce que vous parlez des actions vis-à-vis des femmes victimes de violences. Est-ce qu'il est prévu de réserver des logements pour pouvoir mettre à l'abri des femmes victimes de violences, de VSS dans la ville ? Merci

Imène SOUID
Madame GANFINA.

Olga Céleste GANFINA
Il existe déjà des actions par rapport à ça, avec le CCAS, avec ma collègue Madame BETTAYEB, où les CCAS collaborent entre eux pour que les femmes puissent être logées hors des villes. Vu que je pense que les partenaires sont toujours présents sur le territoire, il y a une collaboration qui leur permet d'être plus loin du danger.

Imène SOUID
Parfait. Encore bravo. Merci, Madame GANFINA. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Eh bien, c'est dont acte. Merci.

Dont acte

8–0 Accueil de Docteurs juniors au sein du CMS.

Stéphanie BARRÉ
Une fois n'est pas coutume, un rapport pour information. J'espère que je me ferai applaudir. Je ne sais pas. Ça concerne l'accueil de docteurs juniors au sein du CMS Gisèle-Halimi. A partir de novembre 2026, les études de médecine générale prévoient une quatrième année avec la mise sur le terrain de docteurs juniors pour renforcer leur formation, mais aussi pour leur permettre d'être en immersion sur un territoire et puis potentiellement de leur permettre de découvrir le cadre de vie et de choisir de s'installer durablement sur le territoire. C'est dans cet objectif qu'on a travaillé avec les services, à la fois au recrutement d'un maître de stage universitaire qui est arrivé au CMS Gisèle-Halimi en mai dernier, et en lien avec l'ARS et les services, au fait que les centres municipaux de santé, en lien avec notre inter-centre, puissent accueillir ces docteurs juniors au même titre que les professionnels libéraux. Je vous en parlais, on a un nouveau

médecin coordonnateur qui est arrivé début mai, qui pourra accueillir, entre autres, des internes et des docteurs juniors à partir du mois de novembre. L'arrivée de ces docteurs juniors va constituer une offre supplémentaire de consultation pour les patients, à raison de quatre jours par semaine en cabinet. Leur cinquième jour, ils le passent à l'université. Ça nous permettra de prendre en charge, en suivi régulier, des patients et puis ça leur permettra, à ces jeunes professionnels, de découvrir l'activité salariale en centre de santé. Au plan financier, le CMS percevra le ticket modérateur pour chaque consultation qui est prise en charge intégralement dans le cadre habituel du CMS, une prime de 800 €, puisque nous sommes bien une structure en QPV, et une rémunération supplémentaire annuelle dans le cadre de l'accord national qu'on a avec l'assurance maladie. Le maître de stage universitaire perçoit par le CHU, donc l'université référente, un forfait pédagogique, et le docteur junior est directement rémunéré par le CHU dont il dépend. Il n'y a pas de restes à charge pour la ville, en dehors de la mise à disposition de locaux et de matériel de soins. Comme vous le savez, on a des box vides au CMS, donc on est en capacité d'accueillir des docteurs juniors. Voilà, c'était l'information que je voulais vous faire passer. On a potentiellement une situation qui devrait s'améliorer avec ces docteurs juniors et aussi avec l'accueil d'internes de médecine à partir également du mois de novembre, et on a le recrutement d'une cardiologue qui débutera en septembre au CMS. Nous participons aussi au service d'accès aux soins, le SAS, qui est le nouveau service d'orientation des patients par le 15. Voilà pour ce point sur le CMS.

Imène SOUID
Merci. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Non. C'est une information.

Pour information

8–1 Campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges.

Stéphanie BARRÉ
La campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus et les infections invasives à méningocoques. Notre CMS est centre de vaccination. À ce titre, il participe depuis plusieurs années à la mise en place de la vaccination au sein des collèges en lien avec l'Agence régionale de santé. Depuis la première campagne 2023-2024, on participe au dispositif et, à ce jour, on est centre de vaccination ambulatoire pour douze collèges, trois à Orly, trois également à Villeneuve-le-Roi, deux à Valenton, un à Villecresnes, un au Plessis-Trévise, un à Choisy-le-Roi et un à Thiais, sachant que les collèges sont dispatchés dans les centres de vaccination ambulatoires par l'ARS. La prise en charge des vaccins Gardasil 9 pour les HPV et MenACWY pour les méningocoques est assurée par la plateforme d'approvisionnement de la Croix-Rouge Française et on est lié dans ce cadre-là avec la CPAM par une convention. On reçoit la participation financière de l'ARS de 7 198 € par an jusqu'en 2030. C'est le budget prévisionnel en fonction des vaccinations effectuées. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les deux conventions, une relative au RGPD, au traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale, et la deuxième à la participation financière de l'ARS. Il y a deux votes, Madame la Maire.

Imène SOUID

Tout à fait. Merci. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Nous allons passer au vote.

– Convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), contre les infections invasives à méningocoque ACWY (MenACWY) et à d'autres vaccinations réalisées, dans le cadre des campagnes nationales de vaccination dans les collèges.

Adopté à l'unanimité

– Convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé ainsi que la sécurité sanitaire.

Adopté à l'unanimité

8–2 Bilan du mandat 2024-2026 du Conseil d'enfants, évolutions proposées et adoption de la nouvelle charte de fonctionnement du Conseil d'enfants.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON
Bonsoir à tous et toutes. Créé en 2015, le Conseil des enfants de la Ville d'Orly permet d'initier les jeunes à la démocratie, de les accompagner dans leur rôle de futur citoyen, de favoriser la responsabilité des enfants, d'identifier leurs besoins et leurs souhaits. C'est un espace de dialogue, d'échanges et de débats. Les 26 membres de la dernière mandature ont un bilan extrêmement riche à leur actif. Je ne citerai que quelques exemples, comme la collecte de jouets réalisée en novembre 2025, dont les dons ont été remis aux bénéficiaires des aides du CCAS en fin d'année, ou encore leur représentation à tous les événements commémoratifs, notamment le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe. J'en profite pour saluer la qualité du travail et l'accompagnement réalisé par les services, et notamment de la coordinatrice, qui accompagne régulièrement les enfants dans les ateliers. Le mandat des enfants était pour deux ans. Les derniers conseillers enfants se terminent, là. Il s'agit donc de les renouveler. Après observation, il est apparu souhaitable de ne pas intégrer dès la première année les collégiens. Le conseil sera composé de 20 enfants issus des écoles primaires de la ville et répartis en fonction du tableau qui vous est fourni dans le rapport. Cette nouvelle composition du conseil des enfants entraine une modification de la charte de fonctionnement qu'il s'agit ce soir d'adopter avant de lancer un appel à candidatures qui sera relayé par les supports de communication de la ville et directement auprès des enfants dès la rentrée de septembre. Le tirage au sort des membres aura lieu au Conseil municipal de novembre.

Imène SOUID
Merci, ma chère Roselyne. Y-a-t-il des demandes d'interventions ?

Magalie TRARIEUX
On va vous faire plaisir, Madame. Mais c'est chouette de les voir d'ailleurs sur les événements de la ville. Vous dites que les élèves de 6ème ne feront pas partie du conseil des enfants dès la

première année. Mais si on change la charte, ça veut dire qu'ils n'en feront peut-être pas partie. Et d'ailleurs, dans le programme que nous portions, on considérait que créer un conseil des adolescents et un conseil des jeunes, ça permettrait quand même de traiter des sujets et des populations qui peuvent converger sur les mêmes éléments. Est-ce que ça va être pérenne ou est-ce que c'est peut-être dans l'idée que vous avez peut-être de réfléchir à d'autres organisations ? Qui vous appartiennent bien sûr.

Imène SOUID
Merci de le préciser.

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON
Chère Madame, vous avez lu dans le marc de café. Effectivement, pour une fois, c'est vrai. Mais de toute façon, les adolescents que nous avons actuellement, qui sont des enfants, resteront tuteurs, donc ils pourront continuer à venir sans problème. Et c'est vrai que mon collègue qui est à côté, qui s'occupe de la jeunesse, a un travail là-dessus.

Imène SOUID
Nous allons organiser à la rentrée les Assises de la jeunesse. En tout cas, c'est prévu et l'idée c'est de travailler avec eux sur quel est le format le plus adapté pour qu'ils soient associés et qu'ils soient parties prenantes dans la construction de tout cela, plutôt que de leur imposer des structures qui, parfois, on a quelques échecs. L'idée, c'est de construire avec eux et de répondre à leurs attentes. C'est tout le travail et le débat que nous aurons dans le cadre, entre autres, des Assises de la jeunesse. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Imène SOUID
Nous allons maintenant passer aux questions diverses.

Monsieur BOURGEOIS, votre première question.
Je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'ancien hôtel situé rue Jean-Jaurès. Ce bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années et son état de dégradation est aujourd'hui particulièrement visible. Plusieurs riverains s'interrogent sur son devenir et expriment des inquiétudes quant à son entretien ainsi qu'aux nuisances qu'il pourrait générer. Pouvez-vous nous indiquer si la commune est en contact avec les propriétaires, si des démarches ont été engagées afin de remédier à cette situation et quelles perspectives peuvent être envisagées pour ce site ?

Réponse de Imène SOUID
L'état d'abandon de l'hôtel situé rue Paul Vaillant-Couturier est bien connu de nos services. Des échanges ont déjà eu lieu avec les propriétaires. Une procédure foncière complexe de « *biens en état d'abandon manifeste* » va être lancée par la ville. Cette procédure durera plusieurs mois. Son objectif est de pousser les propriétaires à réaliser des travaux sur le bien ou de permettre son

rachat par la ville, afin qu'il ne soit plus en état d'abandon ou du moins qu'il ne représente plus de risques.

Madame TRARIEUX, votre première question.
Face à la crise climatique, nous pensons qu'un débat sur la politique générale de notre commune pourrait être organisé dans cette instance comme le permet le CGCT. Quelles sont les mesures de politiques publiques locales à l'horizon 2027 prévues pour faire face à la crise climatique qui s'installe durablement et chaque fois plus forte, immédiate ?

Réponse de Imène SOUID
Madame TRARIEUX, je vais vous faire un petit rappel du programme de notre liste Engagés pour Orly, utile pour vous. Dans le cadre de notre programme pluriannuel d'investissement, nous travaillons à la rénovation thermique de nos bâtiments. J'y reviendrai lors de ma réponse à la deuxième question de Monsieur BOURGEOIS. C'est un travail au long cours qui ne sera pas finalisé en 2027, mais qui a débuté de longue date. Il faut s'appliquer, Madame TRARIEUX, un principe de réalité. Comme je le disais dans mes communiqués, nous aimerions faire mieux et plus vite, mais nous subissons, année après année, des baisses de dotations de la part de l'État. Nous nous sommes engagés aussi sur la déminéralisation des espaces publics et sur la création d'espaces verts notamment sur le plateau 14 où du béton laissera place à un parc. Nous nous sommes également engagés à encourager les mobilités douces.

Monsieur BOURIACHI, votre première question
Madame SOUID, notre règlement interne est clair : en fin de Conseil municipal, les conseillers municipaux de l'opposition ainsi que ceux de la majorité peuvent poser des questions orales. Mais celles-ci ne permettent pas un débat contradictoire. Pourtant, vous vous permettez, dans vos réponses, soit de ne pas répondre, soit de répondre de manière parcellaire, mais toujours en méprisant le questionneur avec arrogance dans le but de l'humilier sans que celui-ci ne puisse vous redonner le change. Nous apprécions votre courage de refuser tout débat, y compris en dehors de l'hémicycle. Pour que la population orlysienne puisse juger réellement de la qualité de vos interventions en direct, car tout le monde le sait : vos réponses à nos questions sont écrites par les membres de votre cabinet, ce qui nous démontre encore la faiblesse de votre intellect. Alors, je sais, vous allez vous offusquer, dire que je vous injurie, que je vous insulte, que je ne prends pas en considération votre fonction... Mais c'est faux ! Et pour cela, il y aurait une manière très simple de le démontrer. Nous sommes en démocratie ; certes, celle-ci a tranché par le vote et vous a élue avec l'ensemble de votre équipe afin de gérer la ville pour les six prochaines années, mais en aucun cas elle ne vous a donné l'immunité de ne pas nous montrer vos talents d'oratrice lors d'un débat public. Accepteriez-vous, Madame SOUID, l'organisation d'un débat public sur des thèmes sociétaux ou des visions, afin qu'on puisse juger de votre pertinence sur les réponses lorsque vous devez être en totale improvisation ?

Réponse de Imène SOUID
Monsieur BOURIACHI, nous avons à chaque séance du Conseil municipal, un débat public sur l'ensemble des questions relatives à la gestion de la commune. Les Orlysiens n'ont pas besoin de spectacle, ils ont besoin d'actions concrètes pour améliorer leur cadre de vie.

Monsieur BOURGEOIS, votre seconde question

Madame la Maire, les épisodes de fortes chaleurs deviennent plus fréquents et plusieurs établissements scolaires rencontrent des difficultés récurrentes en matière de confort thermique. Pouvez-vous nous indiquer quelles écoles ont été identifiées comme prioritaires et quel calendrier de travaux ou d'adaptation est envisagé pour améliorer durablement les conditions d'accueil des élèves et des personnels ?

Réponse de Imène SOUID

Comme je l'ai indiqué dans les communiqués, la ville a pleinement pris la mesure de l'augmentation des épisodes de fortes chaleurs, et ce, depuis plusieurs années déjà. C'est précisément pour cela que nous avons déjà lourdement investi dans la rénovation énergétique de nos écoles, afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des personnels. Nous avons également par exemple réalisé une cour oasis à l'école Jean Moulin élémentaire.

Nous allons poursuivre et amplifier cet effort, en intégrant désormais plus systématiquement la question du confort d'été et des canicules dans les projets de rénovation. Cela se fera en lien avec des experts, pour adapter nos interventions aux nouvelles réalités climatiques et renforcer l'efficacité des solutions mises en œuvre dans le respect des contraintes imposées par l'État afin de ne pas perdre les subventions qui se réduisent, mais qui nous sont indispensables.

Les priorités d'intervention et le calendrier des travaux sont appelés à évoluer en fonction des diagnostics réalisés sur les bâtiments, mais la ligne est claire : traiter en priorité les situations les plus sensibles et inscrire ces réponses dans une stratégie durable.

Au-delà des écoles, c'est plus largement l'adaptation de nos espaces publics et de nos équipements publics aux fortes chaleurs qui doit guider notre action, avec un objectif simple : limiter l'impact des canicules et mieux protéger nos concitoyens.

Madame TRARIEUX, votre deuxième question.

Des Orlysiens fréquentant la Mosquée nous ont alertés sur la réduction des issues de la Mosquée à un seul portail, étroit, en raison des travaux de part et d'autre du lieu. En cas d'incident à l'intérieur du lieu, l'évacuation des adultes comme des enfants sur les temps de cours serait extrêmement difficile. Nous avons été sur place et constaté que le côté droit des palissades correspond au chantier du futur centre culturel. Serait-il possible de revoir l'emplacement de cette paroi pour libérer une voie d'évacuation par les deux grands portails en direction de l'avenue Cachin ?

Réponse de Imène SOUID

Nous sommes en lien constant avec les responsables de l'Association socioculturelle des musulmans d'Orly (ASCM) et de l'Espace Convivial Multiculturel d'Orly (ECMO). La palissade dont vous parlez fait le tour de la parcelle que la ville cède à Valophis dans le cadre du projet de rénovation urbaine. L'acte de vente a été signé la semaine dernière entre la ville et Valophis. Cette vente aurait pu avoir lieu il y a déjà plusieurs mois, mais, comme vous le savez parfaitement, un recours a été formulé pour une question purement administrative. Le recours n'est pas encore soldé, mais nous avons toutefois réussi à finaliser la vente. Au sein de cette parcelle, Valophis va céder à son tour une superficie à l'ECMO pour y réaliser son projet de centre éducatif et culturel. Dès que cela aura pu être fait, la réouverture du grand portail pourra avoir lieu. À ce jour, il n'y a effectivement que les deux portillons qui permettent l'évacuation des fidèles. Nous espérons tous que cette situation se règle le plus rapidement possible.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

[*Monsieur BOURIACHI a fait part de sa décision d'ajourner le dépôt de cette question*]

Madame TRARIEUX, votre troisième question
La brocante s'est tenue le 14 juin dernier, les premiers retours sur le changement de localisation sont très positifs. Quelles ont été les recettes et sur quels entité ou poste comptable de la municipalité ces recettes ont-elles été affectées ?

Réponse de Imène SOUID
Les recettes sont de 4 095 €. Cette somme n'est pas affectée à des dépenses spécifiques, elle sert à financer le budget général de la ville.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question
Madame la Maire peut-on avoir le montant poste par poste du festival Orly en fête 2026 (spectacle, sécurité, premiers secours, location, personnels, pyrotechnie, hébergement, restauration).

Réponse de Imène SOUID
Monsieur BOURIACHI, voici les différents postes que vous avez demandés :
Spectacles : 61 009 €.
Location de matériel : 39 583 €.
Personnel intermittent : 15 636 €.
Transport : 7 803 €.
Sécurité : 5 355 €.
Restauration : 3 823 €.
Animation maquillage : 2 760 €.
Poste de secours : 700 €.

Madame TRARIEUX, votre quatrième question
Dans l'annexe de la délibération 8.5 du Conseil municipal de décembre 2025 sur les subventions aux associations 2026 figurent les sommes de 19 200 € pour 2025 et 19 120 € pour 2026 comme subventions exceptionnelles. Pouvez-vous nous indiquer à quelles associations les 19 200 € de 2025 ont été versés ?

Réponse de Imène SOUID
Cette somme correspond à une réserve permettant de financer des demandes exceptionnelles. En 2025, 2 subventions exceptionnelles ont été attribuées : 1 500 € à la Protection civile en faveur des populations sinistrées de Mayotte suite au passage du cyclone Chido (Conseil municipal du 6 février 2025) et 2 000 € à l'association Arc-en-ciel, en soutien à son projet « Jeunesse Lausanne » (Conseil municipal du 12 juin 2025).
En 2026, une seule subvention exceptionnelle a été pour l'instant attribuée au Secours populaire français d'un montant de 1 038 € pour prendre en charge la location d'un car dans le cadre de l'organisation de la sortie à la Mer de sable à destination des familles orlysiennes. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 7 mai 2026.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question
Madame la Maire, selon nos informations surement erronées, notre nouveau DGS aurait reçu comme véhicule de fonction une Peugeot 3008 haut de gamme. Comme signe de sobriété, on a fait mieux. Du coup, à qui a été attribuée la Captur initial de Madame Martinez ?

Réponse de Imène SOUID
Monsieur BOURIACHI, la ville a effectivement doté Monsieur OUARTI d'un véhicule de fonction correspondant à un avantage en nature imposable. Ce véhicule est hybride et n'est pas luxueux comme vous le prétendez. Il est équivalent à ce que Monsieur OUARTI avait dans son ancienne collectivité. Le véhicule Captur initial est aujourd'hui dans le parc de véhicules de la ville.

Madame TRARIEUX, votre cinquième question
Certains lieux dans la ville ne disposent pas de point d'eau, comme le parc dit « de l'Oiseau » qui draine du monde, ni de points sanitaires et d'hygiène de base. Pouvez-vous compléter l'équipement des lieux extérieurs les plus fréquentés qui n'en ont pas, de points d'eau potable et au minima d'un bloc de deux toilettes publiques, PMR, dans les parcs ? Un lieu public, central, doté d'une douche et de sanitaires dont un PMR pourrait-il être envisagé dans les projets de la ville ?

Réponse de Imène SOUID
Une étude sera lancée pour étudier l'implantation de points d'eau et de toilettes publiques sur ce site au regard des réseaux existants et/ou à distance de ce parc. Le parc est déjà doté, rappelons-le, d'un lieu de rafraîchissement avec la cascade et les brumisateurs. À ce jour, 11 points d'eau potable sont installés dans l'ensemble des quartiers de la ville. Nous n'avons pas de projet d'installation de douches publiques dans nos équipements. Le secours populaire, lorsqu'il aura intégré ses locaux du pôle associatif, avait en projet de proposer ce type de services aux populations le nécessitant.

Madame TRARIEUX, votre sixième question
Lors des discussions préalables à la présentation du règlement intérieur, la demande de notre groupe d'avoir une mise à disposition d'un local permettant d'assurer des permanences a été refusée. Quelles sont vos modalités de permanences au public et est-ce qu'elles mobilisent les adjoint.es ou aussi les délégué.es ?

Réponse de Imène SOUID
Je reçois les Orlysiens à mon bureau sur rendez-vous chaque mercredi matin de manière ordinaire. L'organisation peut évoluer en fonction de l'urgence de la situation. Les élus de la majorité reçoivent également les Orlysiens en fonction de leurs disponibilités et des besoins exprimés au sein des bureaux situés en mairie en lien avec les délégations qui leur ont été octroyées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 22 h 42.

Secrétaire de Séance
Heddi INDRIGO

Maire d'Orly
Imène SOUID